

MEIN

Respect de l'équité entre les générations

Direction dans laquelle doit aller la révision nécessaire et urgente de la prévoyance vieillesse.

Assurabilité

Comment les intempéries de l'été 2021 ont mis en lumière l'importance de l'assurance des dommages naturels.

Valeur ajoutée

Amélioration de la transparence des prestations de l'assurance complémentaire.

Le magazine annuel
de l'Association Suisse d'Assurances
pour l'assemblée générale 2022



ASA | SVV

04 EDITORIAL

Rolf Dörig parle d'une économie de l'assurance robuste, de réglementation et de liberté d'entreprise.

06 COMMENTAIRE

Dans un contexte où les questions de sécurité gagnent en importance, Urs Arbter a pris en charge la fonction de directeur de l'ASA.

LES DÉFIS DE LA RÉVISION DE LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE

8



UN CASSE-TÊTE NOMMÉ RÉFORME DES RETRAITES

Pourquoi les réformes ne passent pas auprès de la population.

TRANSPARENCE ET SINCÉRITÉ EN FAVEUR D'UN SYSTÈME DE PRÉVOYANCE DURABLE

La conseillère aux États Johanna Gapany explique ce sur quoi la réforme doit porter désormais.

MAINTENANT !

Peter Kappeler insiste sur l'urgence d'actionner enfin les bons leviers.

LES GRANDS RISQUES

14



LES ASSUREURS MIS À MAL PAR LES INTEMPÉRIES ESTIVALES

Les intempéries de l'été 2021 ont donné du fil à retordre au secteur de l'assurance.

MIEUX SE PROTÉGER DE LA GRÊLE AVEC LA NOUVELLE CARTE

La nouvelle carte de l'aléa grêle permet des progrès importants en matière de prévention.

CYBERATTAQUES : « L'EXPOSITION AUX RISQUES ÉVOLUE EN PERMANENCE »

Le cyberexpert René Buff explique où se cachent les principaux dangers.

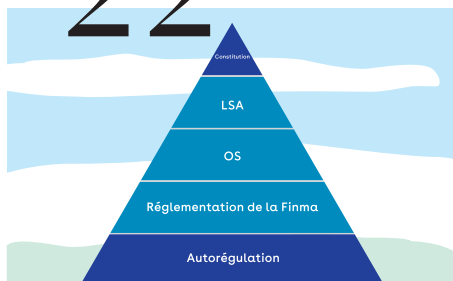
IMPRESSUM

Éditeur : Association Suisse d'Assurances ASA, division des affaires publiques et de la communication. Concept et comité de rédaction : Lisa Schaller et Jan Mühlethaler, ASA. Direction du projet : Takashi Sugimoto, Sugimoto Consulting, Bâle. Textes : Lisa Schaller, ASA, Daniel Schriber, Claudia Wirz, Takashi Sugimoto. Traductions FR : Christine Reversac Baudry, IT : Assofide SA, Collaboration au contenu : spécialistes du centre opérationnel de l'ASA. Concept graphique : Klar für Marken GmbH, Zurich. Photos : iStock, Keystone SDA. Impression : Druckerei Robert Hürlimann AG, Zurich. Distribution : Blinden- und Behindertenzentrum Berne © 2022 Association Suisse d'Assurances ASA, Zurich et Berne.

Sommaire

RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR
LA SURVEILLANCE DES ASSURANCES

22



OBJECTIF ATTEINT : QUALITÉ GARANTIE

Mathias Zingg évoque le rôle des formations initiale et continue pour les intermédiaires en assurances.

RÉVISION PARTIELLE MENÉE À BIEN

Le Parlement a adopté la révision partielle de la LSA.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ASSURANCE
COMPLÉMENTAIRE

24



« LES ASSURÉS PRIVÉS ONT ACCÈS À CE QU'IL Y A DE MIEUX AU NIVEAU INTERNATIONAL »

L'individualisation du suivi des patients et le libre choix du médecin apportent une valeur ajoutée.

DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES BIEN DÉFINIES

Les lignes directrices sectorielles, gage de transparence en assurance complémentaire d'hospitalisation.

L'ASSURANCE, UN SECTEUR ATTRACTIF

28



ON RECHERCHE : INFORMATIENS/INFORMATIENNES À 200 POUR CENT

Les assurances s'équipent de modèles de travail avant-gardistes pour lutter contre la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

INSURSKILLS – BILAN DE COMPÉTENCES POUR LES COLLABORATEURS DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

L'auto-évaluation permet aux collaborateurs de déterminer eux-mêmes dans quels domaines poursuivre leur formation.

FINANCE DURABLE

30

L'INNOVATION AU SECOURS DU CLIMAT

Les innovations aident à combattre le réchauffement climatique – elles sont possibles grâce à l'engagement des assureurs aussi.

ATTEINDRE ENSEMBLE LE ZÉRO NET

Différents membres de l'ASA et l'association elle-même sont engagés au sein de la « Net-Zero Asset Owner Alliance ».

20

CHIFFRES ET FAITS

Résumé des principaux chiffres-clés des assureurs privés.

34

DIVERS

Bref résumé d'informations notables.

36

MEMBRES

L'association réunit les acteurs du secteur de l'assurance.

38

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les compagnies membres s'engagent au sein du système de milice.

39

CENTRE OPÉRATIONNEL

Organisation de notre centre opérationnel dans le détail.



Vous trouverez également le magazine annuel VIEW en format numérique sous :

www.svv.ch/fr/rapportannuel2021

Éditorial

Madame, Monsieur, chères lectrices, chers lecteurs,

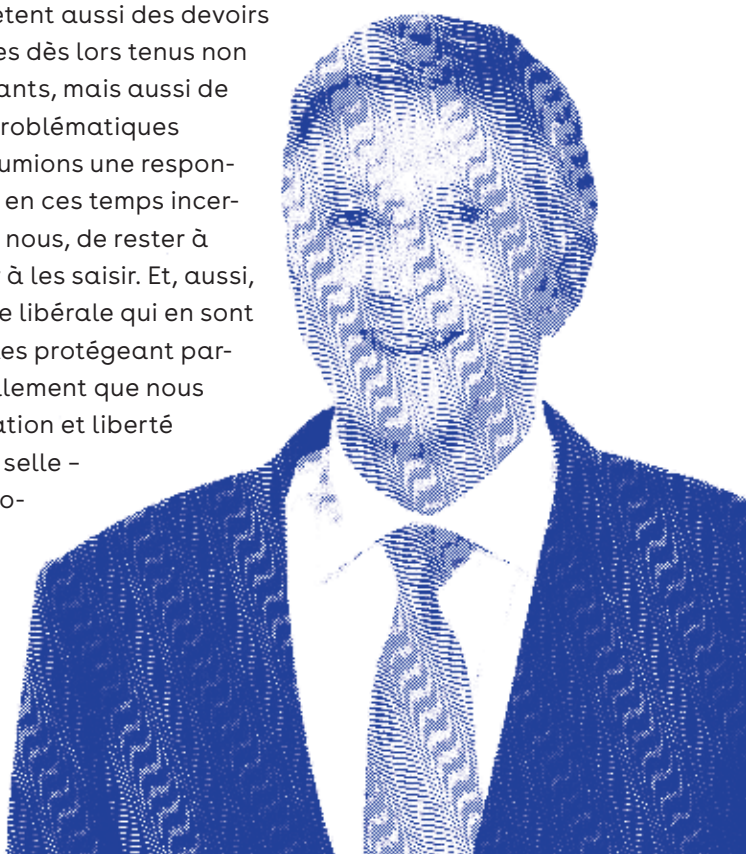
Coronavirus, guerre en Ukraine, inflation – Le monde d'aujourd'hui peut dès demain être tout autre. Il est devenu plus imprévisible et plus complexe. La guerre en Ukraine nous montre de manière dramatique à quel point les acquis tels que la sécurité, la stabilité et la prospérité sont vulnérables. Cette guerre ne manquera pas d'avoir des répercussions dommageables et de compromettre à bien des égards l'évolution de notre pays ainsi que celle du secteur de l'assurance.

Une chose est sûre, la sécurité et la stabilité revêtent subitement à nos yeux une importance encore plus grande : sécurité financière, sécurité physique, sécurité juridique et sécurité de l'approvisionnement. En qualité de pays souverain et neutre, chantre de la liberté et du libre jeu de la concurrence, la sécurité et la stabilité sont essentielles pour continuer de préserver la place de la Suisse comme pays attractif et prospère sur la scène mondiale.

Le secteur de l'assurance est un pilier important de l'économie suisse ; il relève dans notre pays de ces secteurs qui sont à même de soutenir le développement de la société, ceci à bien des égards. Au niveau économique, il y arrive incontestablement puisque le secteur financier réalise dix pour cent de notre performance nationale, dont la moitié environ est à mettre au crédit des assureurs avec leur productivité supérieure à la moyenne. Et comme les assurances et les banques génèrent également des activités économiques en dehors du secteur financier, leur création de valeur en Suisse s'élève à quelque 100 milliards de francs par an. Cela signifie qu'un franc sur sept de la création de valeur est engendré par l'activité des assureurs et des banquiers. L'importance du rôle joué par le secteur financier transparaît également sur le marché du travail. En incluant l'ensemble des entreprises indirectement impliquées, la place financière représente 430 000 emplois à plein temps. Ainsi, un emploi suisse sur dix est lié à l'activité du secteur financier.

Si ces chiffres sont impressionnants, ils reflètent aussi des devoirs de notre part. Comme branche, nous sommes dès lors tenus non seulement d'être économiquement performants, mais aussi de contribuer à la définition de solutions aux problématiques sociétales. On attend de nous que nous assumions une responsabilité économique. Cela implique, surtout en ces temps incertains, de cultiver de nouveau l'optimisme en nous, de rester à l'affût des opportunités et de ne pas hésiter à les saisir. Et, aussi, de défendre l'esprit d'entreprise et la pensée libérale qui en sont indissociables, tout en les renforçant et en les protégeant partout où cela s'impose. Cela présuppose également que nous trouvions le juste équilibre entre réglementation et liberté d'entreprise et que nous nous remettions en selle – comme État, comme société et comme économie. En fait, la Suisse a toujours été un pays qui a su trouver un bon équilibre en la matière.

L'État n'a cessé d'étendre sa sphère d'influence ces dernières années et serait aujourd'hui bien inspiré de se concentrer





de nouveau sur sa mission principale, à savoir la création de conditions d'exercice optimales pour l'économie, afin que notre pays demeure attractif et compétitif. La propension à systématiquement vouloir répondre aux nouvelles difficultés rencontrées par la définition de réglementations, d'interdictions et de subventions supplémentaires paralyse notre pays et entrave les réformes de politique intérieure, pourtant si urgentes. La place économique suisse mérite – tout particulièrement dans le contexte actuel – un cadre, c'est-à-dire une réglementation mesurée, qui permette à notre pays de prospérer et d'innover tout en lui assurant un avenir durable.

Et la société doit, elle aussi, retrouver une certaine ouverture. Nous devons à nouveau rechercher les contacts les uns avec les autres et veiller à les entretenir davantage. Car ces liens étroits entre les individus constituent le terreau de la confiance et de la cohésion. Et ce sont justement cette confiance et cette cohésion qui nourrissent la créativité, l'innovation et le progrès. Telles sont les conditions essentielles à l'engagement de tous – l'économie, la société et les pouvoirs publics – en faveur de la sécurité et de la stabilité de notre pays afin de sécuriser de nouveau l'attractivité et la prospérité de la Suisse.

À cet effet, il est urgent de garder la tête froide, de faire preuve d'optimisme et de détermination au regard du contexte actuel empreint d'incertitudes et d'émotions.

Je remercie l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du secteur de l'assurance qui, par leur engagement individuel et au sein des instances de notre association, contribuent à ce que la Suisse demeure un pays sûr, stable et où il fait bon vivre.

Rolf Dörig
Président de l'Association suisse d'assurances ASA

Commentaire



Par Urs Arbter, directeur de l'Association Suisse d'Assurances ASA

Après deux années de pandémie, beaucoup nourrissaient l'espoir de reprendre rapidement une vie normale. Il en a été autrement. Le déclenchement de la guerre en Ukraine nous a ébranlés.

Il y a quelques années encore, la plupart d'entre nous vivaient avec un sentiment prédominant de sécurité et de stabilité. Personne ne se serait attendu à ce qu'une pandémie restreigne autant notre vie. Et personne ou presque n'aurait pu imaginer qu'une guerre d'agression puisse survenir en Europe à notre époque, avec toutes les répercussions tragiques et dommageables que cela implique.

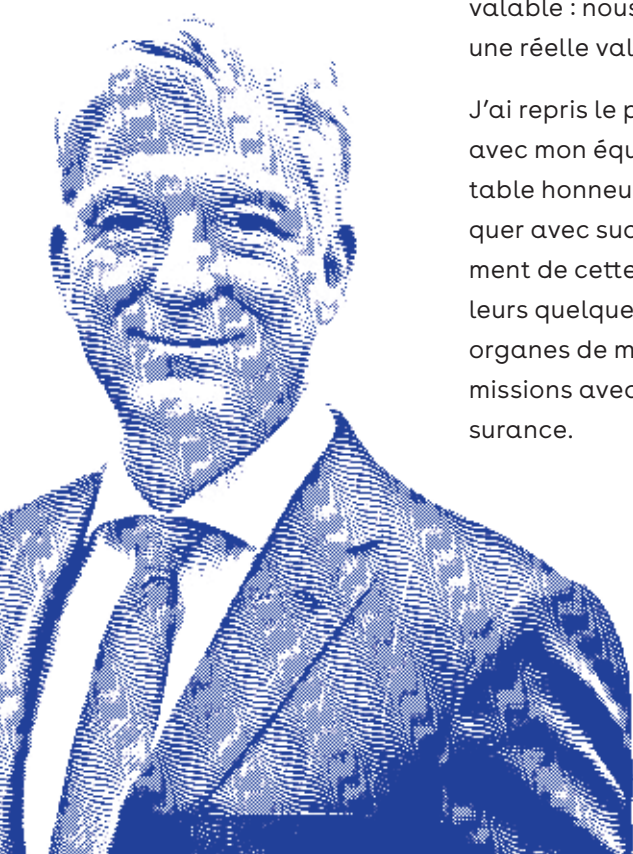
Nous sommes en train de nous rendre compte que notre propre sentiment de sécurité est tributaire de facteurs sur lesquels nous n'exerçons qu'une influence limitée. La sécurité ne va pas de soi. Il nous faut en permanence nous interroger sur notre propre capacité à supporter ou plutôt à résister aux risques. Cela nous oblige, comme individus et comme société dans son ensemble, à nous poser des questions auxquelles nous n'avons peut-être pas accordé suffisamment d'attention par le passé. Ce que la pandémie nous a appris vaut en principe aussi pour d'autres risques majeurs, une pénurie d'électricité ou une cyberattaque à grande échelle par exemple. Comme assureurs, nous estimons à 15 milliards de francs les dommages potentiels d'une

attaque virtuelle, capable à elle seule de paralyser des infrastructures entières en Suisse. En cas de pénurie d'électricité prolongée, le montant pourrait même excéder les 100 milliards de francs. Or, seule une portion infime de ce montant est assurée.

Nous serions bien avisés de nous pencher sur ces problématiques avec attention. Une gestion réussie des risques majeurs doit être le fruit d'une interaction entre les spécialistes considérés et les experts en assurance. Concrètement, cela signifie que l'État doit créer les conditions d'exercice nécessaires pour la mise en place de solutions d'assurance à même de faire face aux risques majeurs de notre temps. Au besoin, une obligation d'assurance peut aider à diversifier les risques et, en conséquence, contribuer à les rendre assurables. Et les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle dans le financement des risques lorsque ceux-ci excèdent les capacités de l'assurance privée. Sur le long terme, de telles solutions allègent les caisses de l'État et augmentent la résistance de notre économie nationale. En effet, elles préviennent le recours à des solutions *ad hoc* de courte durée et difficilement maîtrisables, susceptibles de s'exercer au détriment des générations suivantes.

Notre cœur de métier consiste à prendre en charge les risques des entreprises afin de leur laisser la marge de manœuvre nécessaire pour qu'elles puissent développer des offres novatrices. Les innovations sont essentielles pour le développement de notre société. Elles sont déterminantes en matière de résolution des grandes problématiques telles que le changement climatique et ses répercussions négatives. Il est donc d'autant plus important de pouvoir s'appuyer sur une réglementation qui encourage l'innovation. Dans le domaine de la numérisation aussi, nous avons besoin de conditions d'exercice appropriées pour exploiter pleinement notre potentiel en tant qu'assureurs et générer ainsi de la plus-value pour notre clientèle. Le principe demeure valable : nous ne sommes favorables à de la réglementation que lorsqu'elle apporte une réelle valeur ajoutée.

J'ai repris le poste de directeur de l'ASA le 1^{er} janvier 2022. Relever ces nombreux défis avec mon équipe, comme représentants du secteur suisse de l'assurance, est un véritable honneur pour moi. Je suis convaincu, qu'ensemble, nous continuerons d'appliquer avec succès la stratégie adoptée par l'association en 2020. Dans l'accomplissement de cette mission, je peux compter sur un centre opérationnel performant. Avec leurs quelque 600 collaboratrices et collaborateurs issus de l'assurance privée, les organes de milice sont bien rodés et nous permettent de mener à bien nos différentes missions avec diligence tout en défendant efficacement les intérêts du secteur de l'assurance.





Un casse-tête nommé réforme des retraites

Les réformes de la prévoyance sont à la peine en Suisse depuis une vingtaine d'années. Le niveau de vie élevé perçu comme allant de soi, l'individualisation croissante et les appels aux urnes permanents dans un paysage politique polarisé, telles en sont les explications. Des idées neuves sont les bienvenues.

Par Claudia Wirz

La situation est paradoxale. Depuis des années, l'ensemble de la population suisse considère que la protection des rentes de vieillesse relève des problèmes les plus importants de notre époque. Ceci transparaît systématiquement dans le baromètre des préoccupations du Credit Suisse. En Suisse, la sécurité sociale à la retraite suscite de très grandes

inquiétudes, y compris chez les 16-25 ans. Ce constat est d'autant plus surprenant que des personnes du même âge issues de pays aux systèmes d'assurances sociales nettement moins bons – comme les États-Unis ou le Brésil – considèrent l'avenir avec beaucoup moins d'inquiétude.

Entravées, bloquées, enterrées

En dépit de cette préoccupation majeure de la population suisse pour les rentes de vieillesse, les réformes du système de retraite ont du mal à s'imposer, voire capotent les unes après les autres. La dernière grande réforme structurelle de l'AVS a eu lieu en 1995 avec la 10^e révision de l'AVS. Celle-ci a introduit un relèvement progressif de l'âge de la retraite des femmes qui est passé de 62 à 64 ans en contrepartie de prestations compensatoires. Ces vingt dernières années, par contre, plusieurs tentatives de révision de l'AVS ainsi que de la prévoyance professionnelle (LPP) ont échoué.

Et même si la prévoyance vieillesse suscite manifestement de grandes inquiétudes, la participation aux votations correspondantes n'est pas particulièrement élevée. En 2017, lors de la votation sur la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 », la participation a atteint en moyenne seulement 46,7 pour cent. Pour la loi sur la chasse qui portait sur la protection des loups et le projet sur le congé paternité, près de 60 pour cent des électeurs ont déposé leur bulletin dans l'urne en 2020 ; pour l'initiative sur les soins infirmiers, un an plus tard, ils sont même plus de 65 pour cent à s'être exprimés. Sur les 37 textes soumis à votation ayant enregistré les taux de participation les plus élevés depuis 1974, aucun ne portait sur la prévoyance vieillesse.

Pas d'impact émotionnel

Pour le géographe politique Michael Hermann de l'institut de recherche Sotomo, cette situation s'explique par le fait que, contrairement aux débats sur le loup ou sur la « pénurie de soins infirmiers », la prévoyance vieillesse ne suscite pas vraiment d'émotions. « Les choses de la vraie vie intéressent davantage les gens que les discussions sur le fonctionnement d'un quelconque système », déclare-t-il. Et voilà que la prochaine votation sur la réforme de l'AVS se profile déjà à l'horizon. L'automne prochain, les électeurs devront se prononcer sur le projet « AVS 21 ». Il va de soi que ce dernier sera confronté aux mêmes difficultés que les autres. Michael Hermann estime néanmoins que ses chances de succès ne sont pas si mauvaises. Un oui au projet « AVS 21 » ne permettrait pas de surmonter le blocage, loin s'en faut. Il faut une réforme en profondeur de l'ensemble de la prévoyance vieillesse, sans pour autant remettre en cause l'engagement en faveur du système des trois piliers. Alors, pourquoi les projets de réforme ont-ils échoué les uns après les autres ces deux dernières décennies ? Étaient-ils trop ennuyeux ? Trop compliqués ? Trop coûteux ? Trop éloignés des préoccupations de la population ? Ou bien le peuple est-il, tout simplement, épuisé par un débat qui tourne en rond depuis des années et ne dégage finalement aucune perspective réjouissante ?

Pour Lukas Golder, politologue et spécialiste des médias à l'institut de recherche GfS à Berne, trois facteurs essentiellement expliquent cette impasse des réformes : une certaine insouciance en matière de gestion des aides sociales du fait de la croissance économique, une individualisation crois-

sante et les appels aux urnes récurrents dans un paysage politique de plus en plus polarisé.

Vive le statu quo !

Depuis 40 ans, des Cassandre ne cessent de répéter à la population suisse que l'AVS n'est pas sécurisée, explique Lukas Golder. Or, ces messages alarmistes ne sont rien d'autre que de la rhétorique, estime-t-il, tout au moins dans le quotidien de la population.

La Suisse se porte bien, même en temps de crise. Le marché domestique du travail se montre extrêmement robuste pour toutes les tranches d'âge, ceci en dépit de la pandémie ; le moteur économique ronronne et veille à ce que personne n'ait vraiment à se soucier de sa retraite. « Dans ce contexte, les scénarios catastrophes semblent exagérés », affirme le politologue. Bien sûr, l'évolution démographique est éloquent ; le rapport entre actifs et retraités va évoluer, ceci au détriment du système des retraites. Or, la démographie ne représente qu'un élément de l'équation. L'autre est déterminé par la dynamique de l'économie, précise Lukas Golder, et celle-ci ne se laisse pas aussi facilement prédire que l'évolution de la population.

« L'intérêt propre dicte la décision sur le bulletin de vote. »

Lukas Golder

Le fait que la population ait globalement conscience des problèmes rencontrés par la prévoyance vieillesse, Michael Hermann n'en doute pas non plus. « Toutefois, lorsqu'il s'agit de voter, le montant de sa propre retraite est plus important que le système », commente-t-il. Selon Michael Hermann, cela s'explique aussi par le fait que l'individu n'exerce qu'une influence infime sur l'édifice complexe du premier et du deuxième pilier, ce qui ne lui permet guère de s'identifier à ces assurances sociales. Si les assurés avaient davantage leur mot à dire dans le deuxième pilier, il en serait peut-être autrement, estime-t-il.

Lukas Golder partage son avis : « L'intérêt propre dicte la décision sur le bulletin de vote ». La population suisse serait en fait réceptive aux questions de durabilité. « Mais au regard de la croissance économique et du niveau de vie globalement élevé, personne n'est prêt à démanteler l'État social ».

Un démantèlement peu apprécié

Ce phénomène reflète l'individualisation croissante de la société, estime Lukas Golder. Laquelle correspond à son tour à la polarisation de la politique. Pour le politologue, le blocage des réformes, en particulier dans le domaine de la prévoyance vieillesse, a bien plus à voir avec une crise fondamentale de la concordance. « Les compromis typiquement suisses deviennent de plus en plus difficiles », constate-t-il. « Il y a parmi les camps politiques une nette



réticence à aller les uns vers les autres ». La gauche rêve d'une retraite populaire avec une redistribution descendante maximale, tandis que la « Prévoyance vieillesse 2020 » a échoué à cause de la résistance du centre-droit défavorable à de nouvelles indemnités versées selon le principe de l'arrosoir.

À la recherche d'idées ingénieuses

Que faire pour dénouer ce nœud gordien ? Reiner Eichenberger, professeur de finance à l'université de Fribourg, plaide pour une refonte de la prévoyance vieillesse. Les propositions de réforme actuelles s'appuient manifestement sur des mesures inappropriées.

Le professeur Eichenberger propose trois mesures de remaniement. Premièrement : tout report du départ à la retraite doit être récompensé avec effet immédiat. Toute personne qui décide dès l'âge de 55 ans de ne prendre sa retraite qu'à 67 ans doit bénéficier immédiatement d'une réduction de ses taux de cotisation. Deuxièmement : l'imposition des revenus du travail doit être réduite de moitié en cas de perception concomitante d'une rente. Aujourd'hui, selon Eichenberger, les retraités qui continuent d'exercer une activité lucrative acquittent facilement 40 à 50 pour cent d'impôts sur ce revenu, car il vient s'ajouter à la retraite et est ainsi entièrement soumis à la progressivité. Si les impôts et les charges sur les revenus du travail étaient réduits de moitié à la retraite, la poursuite d'une activité lucrative serait beaucoup plus intéressante. Et troisièmement, les recettes fiscales en résultant ne doivent pas venir alimenter les caisses de l'État, mais celles de la prévoyance vieillesse. Il serait facile de faire accepter ces différentes mesures par la population, estime Eichenberger.

L'abandon d'une « ligne dure » concernant l'âge de la retraite renforcerait en outre la position des travailleurs âgés sur le marché du travail. « Pour les plus de 60 ans, leur <durée résiduelle restreinte> est leur plus grand obstacle sur

le marché du travail », explique Eichenberger. Elle en fait pour ainsi dire des « modèles de fin de série » qui ne présentent pas vraiment d'intérêt pour l'équipe, ni pour l'employeur.

Une question d'équité

« D'une manière générale, les individus aiment travailler », affirme Eichenberger. « Ce n'est pas le travail, le problème, mais les systèmes actuels d'imposition et de retraite. » Michael Hermann de Sotomo émet une autre idée. Il propose que l'âge de la retraite des personnes ayant obtenu un diplôme dans le tertiaire soit repoussé d'un ou deux ans par rapport à celui des personnes sans diplôme du tertiaire.

Cela serait non seulement dans l'intérêt du financement des assurances sociales, mais permettrait également de rétablir une certaine équité, estime-t-il. Celui qui commence un apprentissage à l'adolescence et exerce ensuite une activité sans discontinuer toute sa vie durant travaille un plus grand nombre d'années qu'un diplômé universitaire qui bénéficie d'une longue formation aux frais de la collectivité et démarre sa vie active seulement à 30 ans. Sans compter que les personnes ayant suivi une formation tertiaire ont généralement tendance à vouloir travailler au delà de l'âge de la retraite ordinaire.

En prévoyance vieillesse, il est également question d'équité à d'autres égards. Reiner Eichenberger reproche au système actuel de procéder en toute discrétion à une redistribution conséquente des jeunes étrangers ou des nouveaux immigrants vers la population locale. Les jeunes immigrants n'ont en général pas de parents en Suisse, or ils financent les rentes des parents des autochtones. Monsieur Eichenberger parle dans ce contexte d'un « impôt implicite sur l'immigration », du moins dans le cadre de l'AVS. Tant qu'à prélever un tel impôt, il serait plus honnête et plus efficace de le faire de manière explicite, estime-t-il. Cela fera peut-être aussi l'objet d'un prochain projet de réforme.

Nombre de personnes actives	5,110 mio.
3 ^e trimestre 2021 Statut sur le marché du travail, personnes actives occupées Office fédéral de la statistique	
Recettes de l'AVS	46,6 mrds
2020 Statistique de l'AVS	
Dépenses de l'AVS	46,0 mrds
2020	
Rentes de vieillesse de l'AVS	2 438 800
2020	
Rentes de survivants de l'AVS	201 100
2020	
Nombre de personnes assurées en prévoyance professionnelle	4 401 466
2020 Institutions de prévoyance et assurés actifs Office fédéral de la statistique	
Rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle	842 357
2020 Bénéficiaires et prestations Office fédéral de la statistique	
Rentes de veuves et de veufs de la prévoyance professionnelle	194 113
2020	
Placements des caisses de pension	1063 mrds
2020 Bilan et compte d'exploitation Office fédéral de la statistique	
Placements des assureurs-vie en assurance-vie collective	186 mrds
2020	

GLOSSAIRE

L'AVS est financée selon le **principe de la répartition**. Les recettes en cours (essentiellement les cotisations salariales, patronales et fédérales ainsi que le produit de la TVA) couvrent les dépenses courantes (essentiellement les rentes).

L'**âge de référence** consiste en le moment où la personne assurée peut percevoir sa rente de vieillesse sans subir de réduction du fait d'un retrait anticipé ni obtenir de supplément du fait d'un report.

Prévoyance professionnelle (selon la LPP)
La prévoyance professionnelle est financée selon le **principe de la capitalisation**. Pendant sa vie active, chaque personne assurée se constitue un avoir de vieillesse individuel auprès de la caisse de pension. Des **bonifications de vieillesse** annuelles sont créditées à cet effet. Elles sont déterminées en pour cent du salaire coordonné. Le pourcentage est fonction de l'âge de la personne assurée.

La **déduction de coordination** s'élève à 7/8^e de la rente AVS simple maximale (25 095 francs en 2022). Cette portion du salaire ne donne droit à aucune bonification de vieillesse.

Conjugué à l'avoir de vieillesse disponible, le **taux de conversion** détermine le montant de la rente de vieillesse. Un taux de conversion de six pour cent signifie que chaque tranche de 100 000 francs épargnés dans l'avoir de vieillesse donne droit à une rente annuelle de 6000 francs jusqu'au décès de la personne assurée.

La **génération de transition** comprend les personnes assurées qui prendront leur retraite dans un certain délai (par ex. 10, 15 ou 20 ans) après l'entrée en vigueur de la réforme.

Prévoyance vieillesse : le peuple décide

Le Parlement a approuvé la réforme « AVS 21 » le 17 décembre 2021. Celle-ci vise la stabilisation financière de l'AVS. Les mesures prévues comprennent le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans ainsi que des paiements compensatoires pour les femmes de la génération de transition. Comme le référendum a abouti, le peuple devra trancher.

Concernant la réforme de la prévoyance professionnelle, le Conseil national a introduit lors de la session d'hiver 2021 des modifications importantes par rapport au message du Conseil fédéral. La réforme prévoit notamment une réduction du taux de conversion LPP à 6,0 pour cent. La commission consultative du Conseil des États s'occupe de ce dossier à partir de 2022.

Deux initiatives populaires prônent également une réforme de la prévoyance vieillesse : l'initiative des Jeunes Libéraux-Radicaux (« Initiative sur les rentes ») préconise le relèvement de l'âge de la retraite à 66 ans. Dans son initiative, l'Union syndicale suisse quant à elle réclame l'introduction d'une 13^e rente AVS.

Transparence et sincérité pour un système de prévoyance durable

Par Claudia Wirz

La nouvelle réforme constitue une étape nécessaire en faveur de l'amélioration continue de notre prévoyance vieillesse, déclare la conseillère aux États Johanna Gapany. Elle en évoque l'urgence ainsi que les exigences à satisfaire.

Madame Gapany, quel est pour vous, en tant que jeune libérale, le degré d'urgence d'une révision de la prévoyance vieillesse ?

Il est absolument urgent de réformer nos assurances sociales si nous y tenons. Surtout, davantage qu'une réforme rapide, nous avons besoin d'une réforme solide. Une réforme équilibrée qui tienne compte des réalités notamment démographiques, sociales et économiques. Une réforme qui pérennise le premier et le deuxième piliers et qui soit acceptable pour la population. Je veux être optimiste parce que la rareté des réformes et les changements sociaux exigent de nous une réponse efficace et acceptable au plus vite.

La prévoyance vieillesse est depuis longtemps un grand sujet d'inquiétude pour la population Suisse, y compris pour les jeunes. Pour autant, les propositions de réforme échouent toutes les unes après les autres lors des votations. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?

La difficulté est un fait. Lorsque le sujet concerne tout le monde et que les intérêts sont divergents, il est nécessaire de trouver un terrain d'entente. Alors plutôt que de revenir sur ce qui n'a pas fonctionné, je souhaite dire ce dont nous avons besoin désormais. Si nous tenons effectivement à notre système de prévoyance – et j'y tiens – nous devons nous unir et admettre que la prochaine réforme ne résoudra, certes, pas tous les problèmes, mais elle en résoudra déjà une partie. Et elle est, en ce sens, l'étape nécessaire pour s'engager sur la voie de l'amélioration continue de notre prévoyance.

Lors des votations, la gauche avance souvent des notions comme « le vol des rentes » ou prétend que l'assainissement de l'AVS se ferait « sur le dos des femmes ». Pourquoi les partis bourgeois n'arrivent-ils pas à réfuter ces arguments ?

L'âge de la retraite n'est pas la préoccupation de la gauche. D'ailleurs, elle avait accepté cette adaptation dans le cadre de Prévoyance vieillesse 2020. Pire encore, il s'agit d'une attaque directe vis-à-vis des prestations puisque les chiffres sont dans le rouge et sans réforme, il y a un risque certain de voir les prestations diminuer.

Si nous dépassons ce seul manque de cohérence, nous constatons, en plus, que la gauche utilise un argument fallacieux pour refuser une réforme dont son ministre est en charge.

Contrairement à ses propos, c'est au niveau de la LPP que les femmes gagnent moins que les hommes, principalement en raison d'inégalités passées et du travail à temps partiel. Au niveau de l'AVS, elles gagnent

sensiblement plus, en raison d'une espérance de vie supérieure et de conditions plus avantageuses pour la rente de veuve.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que pour améliorer les rentes des femmes, le travail doit se faire au niveau de la réforme du 2^e pilier et plutôt que de saboter la réforme du 1^{er} pilier, la gauche ferait mieux d'orienter ses efforts sur cette prochaine réforme du 2^e pilier.

Les jeunes doivent passer à la caisse pour rattraper les manquements des anciens. Or, mis à part ceux qui sont engagés politiquement, ils ne semblent pas s'intéresser énormément à cette question. Comment pourrait-on inverser cette tendance ?

Le choix d'une profession, la formation, l'entrée sur le marché du travail, la fondation d'une famille sont de grandes étapes de la vie et

la jeunesse a son lot de préoccupations. Cela ne signifie pas que la prévoyance n'est pas importante aux yeux des jeunes. Ce qui est compris comme un manque d'intérêt est selon moi davantage une question de priorité des besoins. Avec les réformes en cours et les débats, les jeunes s'intéressent de plus à cette question et en comprennent les enjeux. De mon point de vue, notre système démocratique est un atout puisque le débat se fait au parlement mais aussi avec la population, et les défis sont ainsi communiqués et connus. Le politique a, dans ce sens, une grande responsabilité et nous devons être transparents vis-à-vis des jeunes sur la situation du système de prévoyance. Aussi, les employeurs ont un rôle à jouer pour donner à chacune et

chacun les moyens de comprendre comment elle/il constitue son épargne vieillesse.

Sincèrement, ce grand coup réformateur va-t-il réussir ? Quelles conditions devraient être remplies selon vous pour que la réforme de la prévoyance vieillesse soit approuvée par le plus grand nombre ?

Ce n'est pas un grand coup selon moi. Les réformes ont été trop peu nombreuses et les changements trop importants pour tout résoudre d'un coup. Notre ambition doit être celle de faire passer une première réforme qui ouvrira ensuite la voie aux futures réformes nécessaires pour une amélioration continue du système de prévoyance.

Et pour réussir cette réforme, nous avons besoin de nous entendre et de nous comprendre. Surtout, nous avons besoin de sincérité et de transparence de la part de tous, car ce ne sont pas les faux slogans brandis par la gauche qui amélioreront la retraite des citoyennes et citoyens. Au contraire, elles et ils ont besoin de vérité et d'informations qui leur permettent de voter en toute connaissance de cause en faveur de cette réforme, pour pérenniser le système de prévoyance.

Portrait :

Johanna Gapany est économiste, conseillère aux États fribourgeoise et membre du PLR.



Maintenant !



Un commentaire de Peter Kappeler

Le système suisse des trois piliers s'est jusqu'ici avéré novateur et porteur de perspectives. Il lie l'État, l'économie et l'individu au sein d'un concept équilibré. Il comprend des éléments obligatoires et d'autres qui sont facultatifs – et il implique de la solidarité, mais aussi de la responsabilité individuelle. Il est imbriqué de manière à garantir une couverture fonctionnelle et aussi complète que possible en cas de décès et d'invalidité ainsi qu'à la retraite.

Le modèle suisse des trois piliers s'est avéré jusqu'à aujourd'hui vraiment efficace. Jusqu'à aujourd'hui. Et demain ?

Si le modèle en lui-même n'a pas besoin d'être remanié, il y a néanmoins beaucoup à faire en ce qui concerne l'articulation des deux premiers piliers – ceci, de toute urgence. Pour le deuxième pilier, cela signifie concrètement : tout comme la société et l'économie évoluent, la prévoyance professionnelle doit, elle aussi, évoluer. Elle doit répondre aux besoins et aux réalités de la société et de l'économie et s'y adapter en permanence. Dans le même temps, il lui faut également demeurer économiquement viable.

Nous sommes arrivés à un point où son ancrage à long terme et sa viabilité sont menacés. Avec le cadre légal existant, nous ne serons bientôt plus en mesure de maintenir le niveau actuel des prestations de la prévoyance pour les jeunes générations. Celles-ci percevront à la retraite une prestation de vieillesse nettement plus faible. Ce phénomène s'explique essentiellement par l'évolution démographique, avec une espérance de vie croissante qui entraîne un allongement de la durée de versement des rentes, la faiblesse persistante des taux d'intérêt et la passivité du législateur, qui n'a pas réussi jusqu'ici à adapter les différents paramètres à l'évolution de la situation. Ainsi, le taux

légal prescrit pour la conversion de l'avoir de vieillesse obligatoire en une rente individuelle ne correspond plus depuis longtemps aux réalités économiques. En conséquence, la lacune qui en résulte se retrouve financée par une partie des revenus générés en continu. En d'autres termes, les personnes assurées en activité financent un transfert vers celles à la retraite. Or, une telle redistribution n'est pas souhaitable, car elle n'est pas dans l'esprit du deuxième pilier.

Des réformes s'imposent donc d'urgence en prévoyance professionnelle. Celles-ci doivent permettre à la prévoyance professionnelle de résister à court et moyen termes à de nouvelles adaptations de la situation. À court terme, par une réduction substantielle du taux de conversion et le financement de la redistribution restante non plus de manière transversale, mais de manière transparente par l'introduction d'une cotisation supplémentaire. À moyen terme, par la stabilisation financière de la prévoyance professionnelle et, de ce fait, par la garantie du niveau des prestations et des rentes – et donc du système du deuxième pilier – et par le renforcement des processus d'épargne.

Le monde politique a identifié les points névralgiques et s'emploie à élaborer un paquet global approprié. Les discussions vont d'ailleurs dans la bonne direction. Au delà du débat politique, il nous faut amener la population – les personnes en activité et celles à la retraite – à participer à cette réflexion et à lui faire prendre conscience du caractère explosif de la situation actuelle. En effet, c'est aux électrices et aux électeurs que revient le dernier mot dans les urnes. Et ce sont eux qui devront ensuite assumer la décision prise, avec toutes les conséquences que cela implique.

Parlons sans ambiguïté : si nous n'arrivons pas à mettre en œuvre rapidement les réformes nécessaires et urgentes de la LPP, rien ne pourra plus empêcher l'amputation des retraites. Le réveil risque d'être douloureux. Parmi les adaptations nécessaires, il faut citer en priorité la réduction du taux de conversion, la fin de la redistribution et le financement centralisé des mesures en faveur de la génération de transition via le fonds de garantie LPP.

Si nous arrivons à actionner rapidement les bons leviers et à initier le renouvellement spontané du deuxième pilier, alors le bloc erratique que constitue la LPP se transformera en une prévoyance professionnelle qui reflète le vécu effectif des personnes assurées et accompagne les changements de la société et de l'économie, garantissant ainsi une prévoyance viable à des conditions équitables pour tous.

Portrait

Peter Kappeler est président des directions générales de Pax Assurance et de Pax Holding.



Les assureurs mis à mal par les intempéries estivales

En Suisse, les intempéries de l'été 2021 ont provoqué des dommages assurés de l'ordre de deux milliards de francs environ. Des mesures de prévention substantielles ont permis d'éviter que la somme des dommages ne soit beaucoup plus élevée encore.

Par Daniel Schriber

Grêle, hautes eaux et tempêtes : ces risques naturels ont provoqué des dégâts considérables au cours de l'été 2021 sur l'ensemble de notre territoire. Si dans certaines régions, des quartiers entiers ont été dévastés par les chutes de grêle comme à Wohlusen dans le canton de Lucerne, d'autres zones ont été davantage touchées par le débordement des cours d'eau. Les assurances suisses ont enregistré plusieurs milliers de déclarations de sinistres pour deux milliards de francs environ de dommages au total, soit une somme de sinistres équivalente à celle atteinte après les inondations de 2005.

L'année passée, les membres de l'ASA aussi ont dû affronter de grandes difficultés. « L'été a été extrêmement dévasta-

teur », souligne Roland Saxer, responsable du centre de prestations Choses auprès de la Bâloise Suisse. Effectivement, chaque semaine ou presque, de fortes précipitations ou des chutes de grêle se sont abattues ici et là dans le pays – entraînant parfois des dégâts considérables.

« Dès la fin d'une intempérie, il faut se préparer à la suivante »

Au regard de la multitude d'événements, le personnel de la Bâloise a atteint les limites de ce qu'il pouvait faire. « Le secteur opérationnel, surtout, a été particulièrement sollicité », souligne Roland Saxer. Les lignes téléphoniques, par exemple, étaient régulièrement surchargées pendant les épisodes de fortes intempéries. Rien d'étonnant à cela : lorsqu'un événement naturel frappe quelque part, les lignes

de la Bâloise s'échauffent aussi. Les clients, les courtiers, les partenaires de la distribution – toutes les personnes impliquées entendent être servies le plus rapidement possible. « Lors des phénomènes les plus dévastateurs, nous avons pu réceptionner 80 pour cent environ des appels ; les jours les plus chargés seulement 50 pour cent ». Ces chiffres ne sont pas satisfaisants ni pour les clients, ni pour les assureurs. Pour soulager le service téléphonique aux horaires les plus tendus, la Bâloise dispose d'une main d'œuvre supplémentaire qui peut être mobilisée à tout moment. « Nous préférons toutefois éviter de recourir à cette aide extérieure. Ces personnes ne sont bien souvent pas vraiment en mesure de répondre à des questions complexes. Dès qu'il s'agit par exemple de distinguer un dégât des eaux d'un dommage naturel, il faut des connaissances techniques que le personnel externe ne possède pas ». Il est d'autant plus important que toutes les équipes impliquées soient prêtes et en mesure de fournir un effort supplémentaire en période de crise – y compris le soir et le week-end. « Il est essentiel qu'un tel investissement demeure exceptionnel et puisse être compensé rapidement ; or, cela n'a malheureusement pas été possible cette année en raison de l'accumulation des intempéries », explique Roland Saxer.

Selon le principe en vertu duquel « dès la fin d'une intempérie, il faut se préparer à la suivante », la Bâloise analyse chaque événement majeur aux fins d'optimisation de ses processus internes. La question de la numérisation joue un rôle non négligeable en la matière. « Nous n'arrêtons pas de signaler à nos clients qu'ils peuvent aussi remplir une déclaration de sinistre en ligne ». Il est toutefois également primordial de ne pas perdre le contact personnel avec la clientèle. « Lorsque les dommages excèdent un certain seuil, nous dépêchons systématiquement un inspecteur des sinistres afin qu'il puisse se rendre compte de la situation sur place ».

Les mesures de prévention ont porté leurs fruits

Les intempéries de l'été 2021 n'ont pas seulement mis à l'épreuve chaque assureur de dommages, mais tout le secteur dans son ensemble. « L'année passée a une fois de plus démontré l'importance d'une assurance nationale des dommages naturels en Suisse », affirme Claudia Brudermann, présidente de la commission des dommages naturels de l'ASA. « Pour la commission des dommages naturels, les douze compagnies d'assurances de droit privé réunies au sein du Pool des dommages naturels (Pool dn) ont plutôt

bien surmonté les difficultés liées aux intempéries de l'été 2021 ». Et ce, notamment grâce à l'expérience acquise lors des intempéries des années précédentes, comme les inondations de 2005 ou la tempête Lothar de 1999.

Si les dégâts de l'année dernière n'ont pas été plus conséquents, c'est aussi et surtout grâce aux mesures de prévention contre les inondations prises depuis 2005. « Des ouvrages de protection ont réussi à contenir et à guider l'eau des lacs et des cours d'eau et des mesures de protection mobiles ont permis d'éviter le pire ailleurs. » Les hautes eaux de 2005 ont montré qu'un grand nombre d'étendues d'eaux n'ont pas suffisamment de place en Suisse, explique Claudia Brudermann. « En conséquence, la Confédération, mais aussi les assureurs et les preneurs d'assurance ont pris diverses mesures de prévention ». La Berne fédérale et les cantons ont investi 4,5 milliards de francs environ dans la protection contre les inondations ainsi que dans des mesures d'aménagement aux abords des cours d'eaux et des lacs. En outre, la communication fluide et l'efficacité des forces d'intervention ont également contribué à atténuer la gravité de la situation. « L'harmonisation de la répartition des tâches et des rôles ainsi qu'une bonne collaboration entre les pouvoirs publics et les assurances constituent des conditions importantes pour une gestion réussie des risques liés aux forces de la nature en Suisse ».

Investir aujourd'hui pour en récolter les fruits demain

Selon Claudia Brudermann, la prise de conscience du rôle majeur joué par la prévention est loin d'être l'apanage des assurances. « Le fait que des mesures appropriées puissent contribuer à la prévention des dommages ou du moins à leur atténuation est aujourd'hui bien assimilé par les pouvoirs publics, les preneurs d'assurance et pratiquement tous les services concernés ». Eduard Held, directeur du Pool pour les dommages naturels, ajoute : « Sur la durée, le dommage épargné est souvent bien supérieur aux frais entraînés par la prévention. Heureusement, ce constat est largement répandu de nos jours. » En outre, la prévention peut être efficace même à petite échelle : « Chaque propriétaire d'une maison individuelle peut prendre des dispositions sur son terrain ou aménager son bâtiment de sorte à empêcher par exemple que l'eau n'y pénètre », ajoute Eduard Held. Le calcul est toujours le même : on investit aujourd'hui pour récolter des bénéfices demain. Par ailleurs, la prévention ne sera pas moins importante à l'avenir – bien au contraire : « En raison du changement clima-

tique, les catastrophes naturelles risquent probablement de se multiplier », soutient Claudia Brudermann. « Les dommages potentiels se décuplent déjà du simple fait de la hausse des valeurs assurées, c'est-à-dire de la prolifération des constructions et de la valeur plus élevée de chacune d'entre elles », ajoute Eduard Held. Les intempéries de l'été 2021 représentent donc un avant-goût de ce qui nous attend à l'avenir.

Une solution qui fonctionne bien et rencontre un large écho

Outre les nombreuses mesures de prévention, toutes aussi précieuses les unes que les autres, la Suisse possède une autre recette miracle en matière de maîtrise des dommages naturels : le Pool pour les dommages naturels. À la différence des pays voisins comme l'Allemagne, les dommages naturels sont couverts pratiquement dans leur intégralité en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. En la matière, notre pays s'appuie sur un système dual où les assurances immobilières cantonales couvrent les bâtiments de 19 cantons tandis que ceux des 7 autres cantons et de la Principauté de Liechtenstein relèvent des assurances immobilières privées. D'après l'association allemande du secteur de l'assurance (Gesamtverband der Deutschen Versicherungswirtschaft GDV), la moitié seulement des bâtiments privés étaient couverts fin 2021 en Allemagne non seulement en cas d'incendie, de grêle et de tempêtes, mais aussi contre d'autres risques liés aux forces de la nature comme les inondations, les pluies diluviennes ou les glissements de terrain. En revanche, grâce au système dual suisse qui combine assurances privées et assurances immobilières cantonales, plus de 99 pour cent des bâtiments et des biens meubles sont couverts contre les dommages naturels dans notre pays (lire l'encadré).

« Même s'il a régulièrement dû être adapté au cours des décennies, le Pool pour les dommages naturels a largement fait ses preuves depuis son introduction », affirme Eduard Held. « Lorsque l'on suit les discussions autour d'éventuelles solutions en pool dans d'autres pays, nous constatons avec fierté que la Suisse a très tôt mis en place une solution qui fonctionne bien et rencontre un large écho. » D'après lui, l'efficacité du modèle tient notamment au fait que le législateur et le secteur privé contribuent à la réussite de son application en allant dans le même sens. Ce partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé est essentiel pour le succès de la solution en pool. « Sans un tel partenariat, la solidarité nécessaire et des primes abordables pour tous ne seraient pas possibles ».

Unique au monde : l'assurance des dommages dus à des événements naturels

Les catastrophes naturelles recèlent un potentiel de dommages considérable. Ces événements naturels ne peuvent être couverts par des sommes d'assurance adéquates et des primes appropriées que si les assurés comme les assureurs adoptent un comportement solidaire et supportent ensemble le risque. Le concept de l'assurance des dommages naturels repose donc sur une double solidarité dans le cadre de laquelle les personnes assurées et les compagnies d'assurances assument ensemble le risque des dommages causés par les forces de la nature. Le Pool dn couvre les dommages jusqu'à concurrence de 2 milliards de francs par an, un milliard pour les biens immobiliers et un milliard pour les biens meubles. En cas de dommages naturels, les compagnies membres du pool prennent solidairement 80 pour cent des frais en charge, chacune contribuant proportionnellement à ses parts du marché suisse. Les assureurs directement concernés doivent assumer seuls les 20 pour cent restants ; cette répartition aussi les incite à améliorer leurs mesures de prévention et à appliquer une politique de souscription plus restrictive.

Le pool dn a été créé en 1936. Cette solidarité unique au monde porte au total sur neuf dommages naturels – dont les inondations, les avalanches, les tempêtes, les chutes de pierre et de grêle. Entre 1970 et 2019, les compagnies d'assurances privées réunies au sein du Pool pour les dommages naturels ont versé près de 6,5 milliards de francs à titre d'indemnisation de dommages matériels provoqués par les forces de la nature.

Mieux se protéger de la grêle avec la nouvelle carte

Les orages de grêle provoquent régulièrement des dommages importants aux véhicules, aux bâtiments ou aux cultures. Une nouvelle carte de l'aléa grêle permet de déterminer les futures zones exposées à ce risque – et l'intensité de ces phénomènes.

Par Daniel Schriber



Chaque année, les orages de grêle provoquent pour plusieurs millions de francs de dégâts. Les personnes impliquées des mondes de l'agriculture et de la sylviculture, de l'assurance et de la construction ainsi que les membres des sapeurs-pompiers ou de la protection civile, tous réclament depuis longtemps une base uniforme pour évaluer le risque d'exposition à la grêle. Certes, il y a déjà eu des cartes de l'aléa grêle par le passé – « or, celles-ci reposaient sur des

méthodes divergentes et n'arrivaient parfois pas du tout au même résultat », explique Luzius Thomi, responsable Analyse géologique et risques naturels à la Mobilière. Une raison à cela : « La grêle est un phénomène météorologique très localisé et, par conséquent, difficile à mesurer. »

Quelque 40 000 chutes de grêle analysées

Avec la carte de l'aléa grêle lancée en 2021, la Suisse a fait un bond en avant. Il est désormais possible de déterminer, par exemple, à quelle fréquence il grêle et où exactement – et quelle taille peuvent atteindre les grêlons dans une région donnée. La nouvelle carte de l'aléa grêle repose sur l'évaluation des mesures de 40 000 épisodes de grêle issues du réseau de radars météorologiques ainsi que sur les alertes de l'application MétéoSuisse et sur les données enregistrées par un réseau de 80 capteurs automatiques de grêle. Ces derniers ont été installés en 2018 dans des régions particulièrement exposées à la grêle, comme l'Entlebuch ou l'Emmental. La Mobilière a soutenu le projet à hauteur d'un million de francs. « En notre qualité de compagnie d'assurances, il est tout à fait dans notre intérêt de collecter des informations aussi complètes que possible sur les sinistres potentiels », explique Luzius Thomi pour expliquer cette décision.

Les assurances aussi en profitent

La carte de l'aléa grêle ne repose pas uniquement sur les données fournies par des capteurs numériques, mais aussi sur les informations apportées par la population : avec l'aide de ces données participatives, il s'agit de déterminer la survenance de futurs événements de manière encore plus

complète et détaillée. Ces six dernières années, l'application de MétéoSuisse a déjà reçu plus de 150 000 messages de la population – les grands jours, il y en avait même plus de 10 000. « La nouvelle carte de l'aléa grêle est actualisée en permanence et est librement accessible à toutes les personnes intéressées », souligne le responsable des risques naturels.

Pour Luzius Thomi, une chose est sûre : « La nouvelle carte propulse la Suisse à la pointe au niveau mondial de la gestion de la grêle ». Ces possibilités sont particulièrement intéressantes pour les assurances aussi. « Les nouveaux outils offrent aux assurances une base leur permettant d'évaluer quelles mesures de protection devraient être prises. La combinaison des données des radars météorologiques, des observations de la population, des dommages causés par la grêle sur les véhicules et des données des capteurs automatiques de grêle est nouvelle et unique au monde. »

Union des forces des professionnels, des pouvoirs publics et de la recherche

Divers actrices et acteurs des secteurs privés et publics – dont l'Association Suisse d'Assurances ASA – ont uni leurs forces dans le projet « Climatologie de la grêle en Suisse » sous la direction de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse et sous l'égide du NCCS (National Centre for Climate Services). Cette collaboration a favorisé la mise en commun de l'expertise pratique ainsi que des compétences dans le domaine de l'administration et celui de la recherche. Le résultat ne s'inscrit pas uniquement au bénéfice des personnes intéressées par les informations sur la grêle. Occasion d'échanges fructueux, ce projet a permis de réunir autour d'une même table des spécialistes de l'agriculture, de l'assurance, de la construction, de la climatologie et de la recherche sur les stations météo. Des méthodes venant de domaines d'application les plus divers ont ainsi pu être combinées et leur développement approfondi en conséquence.

Cyberattaques : « l'exposition aux risques évolue »

De plus en plus d'entreprises sont victimes de cyberattaques. Cyberexpert à Helvetia, René Buff explique où se cachent les principaux dangers – et les évolutions qui se dessinent en la matière en assurance.

Par Daniel Schriber

René Buff, quelles sont actuellement les principales menaces dans le domaine de la cybersécurité ?

À l'heure actuelle, la menace la plus importante consiste dans les attaques d'entreprises à l'aide de rançongiciels. Nous avons enregistré une nette augmentation de telles attaques au cours des 12 à 18 derniers mois.

Comment se déroulent-elles ?

Lors d'une attaque à l'aide d'un rançongiciel, les pirates pénètrent dans le système informatique de l'entreprise et y cryptent les données. Cela peut entraîner des interruptions d'exploitation de plusieurs semaines. Ces attaques s'accompagnent souvent du vol de données sensibles que les malfaiteurs menacent alors de rendre publiques. Une fois le système crypté, les pirates font chanter les entreprises en exigeant une rançon.

Quels autres dangers connaissez-vous ?

Ces derniers mois, les attaques dites par déni de service distribué (attaque DDoS, *Distributed denial of service*) se sont multipliées. Lors de telles attaques, le site web de la victime est bombardé par une multitude de requêtes, ce qui entraîne son blocage et empêche les autres utilisateurs d'y accéder. De telles activités DDoS ont proliféré, notamment dans le cadre du conflit ukrainien.

Quelles entreprises ou quelles branches sont particulièrement menacées ?

En fait, toutes les entreprises sont des cibles potentielles. C'est moins une question de branche que de degré de numérisation des processus d'une entreprise. Les exploitants d'infrastructures sensibles ainsi que les institutions de santé et les établissements financiers sont néanmoins particulièrement exposés.

Comment réagissent les clients face à ces nouveaux dangers ?

Ces derniers temps, la prise de conscience des clients a nettement

progressé. Ceci s'explique notamment par la survenance de cas parfois spectaculaires qui font alors les gros titres. Or, nombre d'entreprises continuent de penser qu'elles ne présentent pas un grand intérêt, qu'elles sont trop petites ou qu'elles n'opèrent tout simplement pas dans un secteur sensible pour être la cible d'une cyberattaque. Elles se fourvoient.

Où se cachent les plus grandes sources de danger ?

Aussi banal que cela puisse paraître, la principale source de danger, c'est l'individu devant son ordinateur. De plus en plus de démarches quotidiennes sont accomplies en ligne. Les malfaiteurs s'efforcent d'exploiter ce phénomène. La plupart du temps, ils profitent de la naïveté d'utilisateurs distraits pour accéder à des réseaux informatiques par ailleurs bien protégés.

Comment peut-on se prémunir contre de telles attaques ?

Se montrer systématiquement critique et prudent à l'égard des médias électroniques est la première chose à faire pour prévenir les dommages. Des formations régulières organisées au sein des entreprises permettent de sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs en conséquence. Par ailleurs, des mesures organisationnelles et techniques contribuent également à la protection ; cela va d'un concept précis composé de droits d'accès et de mots de passe à un pare-feu en passant par une sauvegarde correspondante des données.

À quel point une assurance permet-elle aux entreprises de se protéger contre les cyberattaques ?

Une multitude d'assurances existent sur le marché en la matière. Or, une assurance devrait uniquement servir de « garde-fou », lorsque les mesures de sécurité ne suffisent pas, et intervenir en complément à une gestion active de la cybersécurité. Au regard du développement extrêmement rapide des risques, une veille et une adaptation continues des produits et des modèles tarifaires s'impose. La conception des produits évolue aussi en ce sens qu'ils sont aujourd'hui combinés à des services complémentaires sans lien avec l'assurance, comme des contrôles de la cybersécurité effectués par des intervenants extérieurs, des formations de sensibilisation à l'intention des collaborateurs, etc.

Quelles évolutions se dessinent dans le domaine de l'assurance ?

Le développement du marché et la disponibilité des cyberassurances dépendent énormément des capacités libres, surtout en ce qui concerne les cumuls d'événements. À l'instar des catastrophes naturelles, les cyberattaques peuvent toucher un grand nombre de personnes en même temps – dans le monde entier ! Des

tendances émergent déjà pointant les capacités restreintes en solutions d'assurance. Pour les grandes entreprises, exerçant pour la plupart à l'international, il sera de plus en plus difficile d'obtenir les couvertures d'assurance souhaitées.

Portrait :

René Buff est responsable du cybercomité au sein de Helvetia Assurances. Il est par ailleurs membre du groupe de travail Cyber de l'Association Suisse d'Assurances. Monsieur Buff travaille depuis 8 ans à Helvetia et depuis plus de 30 ans dans l'assurance.



La nouvelle organisation, une alliée en cas de tremblement de terre.

Les tremblements de terre relèvent des risques majeurs pour la Suisse. Nouvellement créée, l'Organisation dommages sismiques (ODS) est chargée de la gestion de la coordination de la maîtrise de tels événements.

Par Daniel Schriber

La terre tremble en Suisse 500 à 800 fois par an. C'est beaucoup. Et même si seulement 10 à 15 de ces secousses sont perceptibles, le fait est que, dans notre pays aussi, un tremblement de terre de forte amplitude peut survenir à tout moment. D'après l'analyse nationale des risques de l'Office fédéral de la protection de la population, les tremblements de terre font partie des risques majeurs en Suisse, au même titre que les pénuries d'électricité et les pandémies. Par ailleurs, les experts s'accordent pour reconnaître qu'un tremblement de terre peut engendrer des coûts économiques de plus de 100 milliards de francs. « Pour que les dommages provoqués par un tremblement de terre ne s'aggravent pas, la rapidité de la gestion de l'événement est essentielle », affirme Bruno Spicher, directeur de la toute jeune Organisation dommages sismiques. En d'autres termes : « Une prise en compte appropriée et un traitement efficace des sinistres permettront d'économiser énormément d'argent ».

Une nouvelle organisation qui comble des lacunes importantes

Pour une meilleure préparation aux tremblements de terre potentiels, la nouvelle Organisation dommages sismiques a été créée l'année dernière. Fruit d'un partenariat public-privé, elle est prise en charge et financée par les cantons, les établissements cantonaux d'assurance et les assureurs privés. Des services fédéraux comme le Service Sismologique Suisse à l'EPF Zurich, l'Office fédéral de protection de la population et l'Office fédéral de l'environnement soutiennent également l'ODS. Cette organisation permet ainsi de combler une lacune importante dans le dispositif établi pour se préparer aux tremblements de terre. « L'ODS contribuera grandement à ce que l'économie tout comme la société puissent se relever rapidement après un tremblement de terre », affirme Bruno Spicher avec conviction. Le secteur de l'assurance y joue également un



rôle non négligeable : en cas de tremblement de terre, les compagnies offrent leur expertise dans le domaine de la détermination des dommages et du traitement des sinistres.

Coopération de spécialistes de différents horizons

L'ODS doit être opérationnelle au cours du quatrième trimestre 2023. Elle mettra à disposition une infrastructure technique et les informations requises sur les bâtiments endommagés. Sur cette base, les autorités compétentes décideront si les bâtiments touchés peuvent encore être utilisés. Ce sera ensuite au tour des spécialistes de l'ODS de visiter les bâtiments et d'établir une estimation en vue de déterminer le coût des réparations ou de la reconstruction. L'ODS se chargera de coordonner l'intervention des spécialistes nécessaires, tels que des ingénieurs, des architectes ou des experts en assurance. « Car seule une organisation à l'échelle de tout le pays et bénéficiant d'un large appui est en mesure de fournir le savoir-faire requis en la matière », explique Bruno Spicher.

Actuellement, les responsables du projet sont en train de mettre en place l'infrastructure informatique appropriée et de constituer les bases de données. L'accent est mis également sur le développement d'une application mobile. « En cas de tremblement de terre, il est essentiel que les professionnels puissent agir rapidement. Plus la technologie sera mobile et flexible, mieux ce sera. » L'ODS permettra d'enregistrer et d'évaluer l'ensemble des dégâts survenus dans les régions sinistrées, ceci selon des critères uniformes. « Il s'agit-là d'une condition impérative pour l'égalité de traitement de toutes les personnes concernées », précise Bruno Spicher. Il ajoute : « La pandémie a montré de manière impressionnante à quel point une gestion de crise coordonnée est importante en cas de survenance d'un événement majeur. »



18

collaboratrices et collaborateurs au sein de SVV Solution, y c. service d'estimation immobilière

69

MEMBRES

39

collaboratrices et collaborateurs au centre opérationnel



34/650

Près de 650 représentantes et représentants des compagnies membres se sont engagés au sein des 34 comités permanents et de divers groupes de travail.

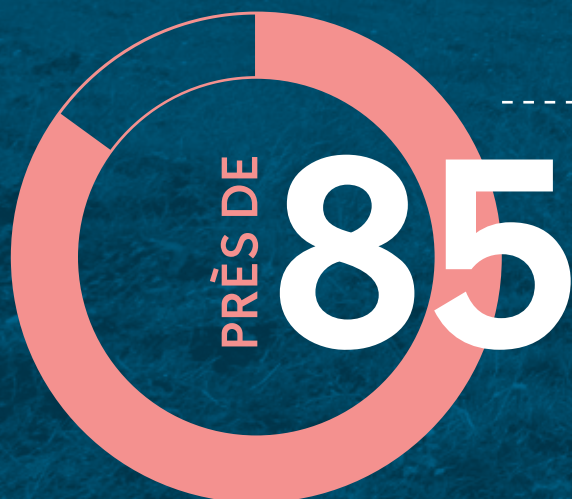
52,8

MILLIARDS
DE FRANCS

de primes en Suisse



Vie 22,9 milliards de francs
Non-vie 29,9 milliards de francs
Réassurance 2,8 milliards de francs



pour cent des primes du marché suisse sont générées par des membres de l'ASA.

6,5  **MILLIONS**

de personnes assurées en assurance-vie, c'est-à-dire de polices

1761 **MILLIARDS**

de francs de sommes assurées et de rentes en assurance-vie

47 000

collaboratrices et collaborateurs en Suisse



570 **MILLIARDS de francs** en placements de capitaux des assureurs

2100

PERSONNES EN APPRENTISSAGE ET STAGIAIRES

PLUS DE

20 **MILLIONS**

DE CONTRATS D'ASSURANCE EN COURS



28,6 **MILLIARDS de francs**

de création de valeur brute en Suisse

Les assureurs-vie privés couvrent en prévoyance professionnelle près de **250 000** PME et leurs **1 865 000** collaboratrices et collaborateurs.

Quelque **115 000** PME et leurs **726 000** collaboratrices et collaborateurs relèvent de l'assurance complète, **135 000** PME environ et leurs **1 139 000** collaboratrices et collaborateurs de l'assurance de risque.

Les assureurs-vie offrent ainsi des solutions appropriées en fonction des besoins de chacun.

Objectif atteint : qualité garantie

La révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances LSA accorde une place importante à la formation initiale et continue des intermédiaires d'assurances. Mathias Zingg, président de l'Association pour la formation professionnelle en assurance, présente les opportunités qu'il y décèle.

Par Takashi Sugimoto

ASA : Qu'implique la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances LSA pour la formation initiale et continue des intermédiaires d'assurances ?

Mathias Zingg : Les nouvelles dispositions réglementaires visent un exercice professionnel de cette activité et la protection des personnes assurées. Or, cette nouvelle loi bouleverse aussi la donne. Je vois cela plutôt comme une chance pour notre secteur.

Laquelle ?

Notre secteur a ainsi l'opportunité d'allier ce qui est nécessaire au niveau réglementaire avec ce qui est souhaitable en termes de politique du personnel. En effet, la loi considère que l'élaboration de normes minimales incombe avant tout aux acteurs sectoriels.

Pourquoi le législateur laisse-t-il cette marge de manœuvre au secteur de l'assurance ?

Cicero a certainement constitué un élément décisif : ce label de qualité oblige les intermédiaires d'assurance à veiller en permanence au développement de leurs compétences. Créé à l'initiative du secteur de l'assurance, il témoigne des efforts de celui-ci en matière d'autoréglementation. Les assureurs ont montré qu'ils étaient en mesure d'agir et qu'ils en avaient la volonté.

À quoi ressemble maintenant la répartition des tâches entre le législateur et la branche ?

Le Parlement a adopté la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances LSA le 18 mars 2022 au cours de la session de printemps. L'ordonnance suivra prochainement. Elle précisera certainement des valeurs de référence pour les normes minimales. Or, la Finma, en sa qualité d'autorité de surveillance, souhaite confier à une organisation sectorielle la mise en œuvre de ces normes relatives à la formation et à la validation régulière des compétences requises.

Cette mission pourrait-elle être assumée par l'AFA ?

Ce serait certainement approprié puisque notre association est déjà mandatée par la Finma pour gérer les exa-

mens d'intermédiaires en assurance, future condition indispensable à l'exercice de l'activité d'intermédiaire. Des discussions ont déjà eu lieu en ce sens. Cela présenterait l'avantage que le secteur soit au plus près de la concrétisation des dispositions légales. Pour nos compagnies, cela constituerait sans aucun doute un levier stratégique. La Finma ou la Confédération vont édicter des directives en vertu desquelles tous les intermédiaires en assurance doivent disposer des aptitudes nécessaires et maintenir

leurs connaissances à jour. La définition des normes et leur application seraient déléguées au secteur de l'assurance. La validation de ces normes serait, à son tour, du ressort de la Finma ou de la Confédération.

Et si elles ne suffisent pas ...

... alors, la Confédération s'en chargerait.

Quel est l'avantage pour les assureurs ?

L'important, c'est que les normes minimales soient facilement applicables par la branche aussi. Cela signifie qu'il leur faut orienter la formation initiale et la formation continue de sorte que les compétences

examinées soient effectivement utiles pour les professionnels et les clients et qu'elles s'insèrent dans les stratégies d'entreprise. C'est la raison pour laquelle il est important d'être au plus près de leur concrétisation. Les exigences doivent être sensées et réalistes pour les intermédiaires en assurance. Par contre, elles doivent constituer un obstacle insurmontable pour les acteurs déloyaux. Telle est l'idée générale dont la mise en œuvre sera définie au cours de l'année 2022 dans le cadre d'un projet de grande envergure.

L'AFA pourrait conserver Cicero ?

Depuis son introduction en 2015, Cicero a fait bouger les lignes. Nous nous efforçons de transférer en douceur dans le monde de demain l'expérience ainsi acquise. Un changement de système semble s'imposer.

Qu'est-ce qui doit changer ?

Ce sont les assureurs privés qui ont conçu et mis en œuvre Cicero, ceci de leur propre initiative. Les candidats ob-



tiennent des points pour chaque cours de formation continue suivi et accrédité. En vertu de la LSA révisée, des normes minimales sont désormais censées s'appliquer. À l'avenir, l'accent devrait être mis sur la présentation d'un justificatif attestant des compétences effectives : telle est l'idée qui doit être examinée ces prochains mois. Les intermédiaires en assurance devraient dès lors régulièrement faire valider leurs compétences. Libre à eux de déterminer la manière dont ils les tiennent à jour. Cela permettrait d'éviter aux intermédiaires disposant déjà des compétences requises de suivre des cours superflus. Nous sommes convaincus que l'efficacité du système, et par ricochet, la protection des consommateurs s'en trouveront améliorées.

L'introduction d'une norme minimale dans la loi en matière de formation initiale et continue entrave-t-elle la concurrence ?

Elle permet d'éviter les brebis galeuses et incite les professionnels à « rester à la page ». Tel est le but visé par le législateur avec la révision partielle de la LSA. Cela contribue à la bonne image de l'ensemble de la branche. En outre, c'est dans l'intérêt des prestataires sérieux. Et, au final, cela s'inscrit au bénéfice des personnes assurées.

Dans quelle mesure des intermédiaires dûment formés sont-ils dans l'intérêt des assurés ?

La formation continue ne doit pas se limiter aux connaissances théoriques, mais prendre en compte le conseil à la clientèle dans son ensemble. Pas de relation clientèle durable sans conseil de qualité. C'est là que réside le principal avantage du contact direct. La proximité de la clientèle constitue d'ailleurs un atout majeur des compagnies d'assurances. Chaque commune de Suisse compte en général une agence. C'est un réseau au maillage très étroit. Les intermédiaires en assurance apportent leur conseil aux familles, aux particuliers et aux entreprises.

Niveaux normatifs de la révision

1 article (art. 98)

Compétence législative fédérale en matière d'assurances privées

92 articles

Première grande révision depuis 2006

205 articles, 3 annexes

Adaptations à la suite de la révision de la LSA

Ordonnances (2), circulaires, communications sur la surveillance, guides pratiques

Remaniement après révision de la LSA et de l'OS

- 2 règlements reconnus par la Finma : règlement OAR-ASA et recommandations en matière de *Business continuity management*
- Formation initiale et continue des intermédiaires selon la révision de la LSA

LSA

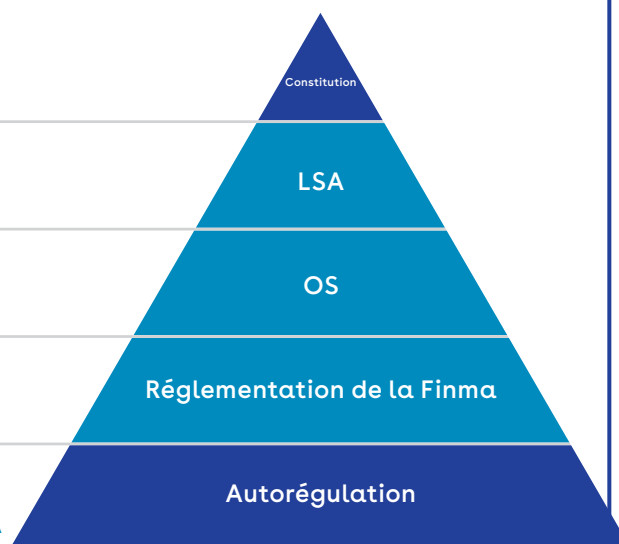
Révision partielle menée à bien

Le Parlement a adopté la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances LSA. C'est au tour de la révision de l'ordonnance subséquente.

La mouture finale de la révision partielle de la LSA apporte des améliorations ciblées au message du Conseil fédéral du 21 octobre 2020. Un certain nombre de requêtes importantes du secteur de l'assurance ont pu être inscrites dans la LSA révisée. Les principales modifications apportées par la révision de la LSA :

- Solvabilité : inscription formelle du test suisse de solvabilité (SST) dans la loi.
- Innovation : introduction d'un espace de liberté réglementaire (modèle « sandbox » ; exemption de surveillance assortie de conditions) et libéralisation de la réglementation applicable aux activités étrangères à l'assurance.
- Renforcement de la protection des consommateurs dans le sillage de la loi sur les services financiers (LSFin).
- Allègements dans le domaine des B2B qui touchent les affaires de réassurance et de la clientèle d'entreprise.
- Introduction d'un droit de l'assainissement.
- D'autres éléments de la révision portent notamment sur la prévention des conflits d'intérêts ou sur des adaptations de la surveillance exercée sur les groupes et les conglomerats d'assurances.

La révision de la LSA requiert une révision des dispositions légales en aval (ordonnance sur la surveillance OS). L'ASA ne manquera pas de faire entendre les requêtes de la branche au cours de la procédure de consultation. Le Conseil fédéral souhaite que la LSA et l'OS révisées entrent en vigueur en même temps. Ce point est encore en suspens.



Composante de la révision de la loi sur la surveillance des assurances



« *Les assurés privés ont accès à ce qu'il y a de mieux au niveau international* »

L'hôpital universitaire Balgrist compte au nombre des centres de compétences leaders dans le monde pour le diagnostic, le traitement et la rééducation de l'appareil locomoteur. Les patients disposant d'une assurance complémentaire en profitent tout particulièrement : l'individualisation du suivi des patients et le libre choix du médecin apportent une valeur ajoutée non négligeable.

Par Daniel Schriber

Prothèses de genou fabriquées par une imprimante 3D. Des médecins qui portent des lunettes de « réalité augmentée » pendant une intervention. Des robots qui assistent les chirurgiennes et les chirurgiens lors des opérations. Ce qui relevait de la science-fiction il y a encore quelques années est aujourd'hui une réalité en médecine. L'hôpital universitaire Balgrist est à la pointe des dernières innovations et technologies. Fort d'une combinaison unique de prestations médicales avant-gardistes, la clinique connaît également une belle renommée à l'international. « Nous prôtons l'examen des connaissances actuelles d'un œil critique et leur enrichissement en continu », explique le professeur Mazda Farshad, directeur médical de l'hôpital universitaire Balgrist. « L'innovation et l'approche scientifique ainsi que l'application des connaissances les plus récentes et des

techniques les plus modernes sont naturelles pour nous ». Mazda Farshad et son équipe ont par exemple récemment réalisé la première opération de la colonne vertébrale avec navigation holographique directement projetée sur le patient. « Nous sommes ainsi entrés dans une nouvelle ère de la chirurgie ».

Des patients mieux informés

Ceux qui pensent que Mazda Farshad s'intéresse avant tout aux nouvelles technologies se trompent. « Pour moi, le bien-être du patient prime systématiquement – et s'interroger sur la manière dont nous pouvons encore améliorer le traitement en fait partie ». Car même si la médecine a beaucoup évolué ces dernières années, une chose n'a pas changé : « Les patients veulent le meilleur traitement ap-

proprié. Et si possible jusqu'à un âge avancé. Cette exigence est compréhensible et même normale ». Ce qui est nouveau en revanche, c'est l'accès des malades aux informations. « Aujourd'hui, la plupart des patientes et des patients arrivent à la consultation en disposant déjà de pas mal d'informations ». Certes, cela complique parfois un peu la donne, il s'agit cependant avant tout d'une évolution réjouissante. « Une décision prise en commun produit généralement de meilleurs résultats, c'est prouvé », souligne Mazda Farshad.

Pour le traitement de leurs patients, les spécialistes de Balgrist procèdent en principe tous de la même manière. Par exemple, les médecins se réunissent chaque matin pour discuter du cas de chaque malade et des traitements et mesures appropriés, ceci sans prendre en considération la couverture d'assurance considérée. « Le processus est le même pour tous les patients. En d'autres termes : chez nous, vous ne recevez pas un implant de moins bonne qualité parce que votre assurance couvre uniquement la division commune », souligne Mazda Farshad. Les décisions médicales sont toujours prises indépendamment du statut d'assuré de la patiente ou du patient. Ainsi, à Balgrist, même les patients couverts en division commune ont accès aux technologies les plus modernes. Cela vaut pour l'ensemble du paysage hospitalier suisse, d'après Mazda Farshad. « Les prestations médicales en Suisse sont d'une manière générale d'un niveau très élevé ». Dans d'autres pays, comme aux États-Unis, les variations de qualité sont beaucoup plus importantes, ajoute-t-il. « Aux États-Unis, les prestations médicales dépendent beaucoup plus des moyens financiers des patients ».

Le libre choix du médecin, une valeur ajoutée non négligeable

Les patients qui disposent d'une assurance complémentaire peuvent néanmoins profiter à Balgrist de diverses

prestations supplémentaires. Par exemple dans le domaine de l'hôtellerie : les sections « privées » se trouvent aux derniers étages de l'hôpital universitaire Balgrist, où les chambres offrent une belle vue sur le lac et les montagnes. De plus, des « guest-relations managers » dédiés y veillent au bien-être des malades.

Le principal avantage dont bénéficient les patientes et les patients des sections privées, selon Mazda Farshad, c'est indéniablement le libre choix du médecin : les personnes disposant d'une assurance complémentaire sont prises en charge par les médecins-chefs et les médecins-chefs adjoints. « C'est un avantage dont elles profitent avant, pendant et après l'opération. Cela traduit tout simplement le fait qu'un médecin expérimenté et spécialisé évalue probablement mieux les besoins individuels du malade qu'un médecin qui n'exerce sa profession que depuis quelques années. Qui pratique l'opération fait donc toute la différence ». Cela n'a rien à voir avec la technique ni avec les « compétences » du chirurgien, mais essentiellement avec sa plus grande expérience. « Les assurés privés ont accès à ce qu'il y a de mieux au niveau international », explique Farshad.

Une individualisation croissante

Afin de continuer de fournir des services et des prestations à la pointe de ce qui existe au niveau international, l'hôpital universitaire Balgrist entend poursuivre ses efforts d'adaptation et de développement. Ainsi, cette institution a récemment initié la création de « OR-X », un centre de recherche et d'enseignement chirurgical d'un genre nouveau. Cette plateforme translationnelle offre aux spécialistes de la recherche et du développement la possibilité de concevoir et de valider plus efficacement de nouvelles technologies et des innovations futuristes. Par ailleurs, le professeur Farshad estime que l'individualisation du suivi des patients ne cessera de jouer un rôle croissant à l'avenir, et ce aussi bien dans le domaine de l'hôtellerie que dans celui des soins médicaux. « Cette individualisation est plus facilement envisageable sur le segment des patientes et des patients au bénéfice d'une assurance complémentaire que sur celui des personnes assurées en division commune ». Cela ne change toutefois rien à la conviction de Farshad. Dans un portrait publié dans la NZZ, il y a quelques années, il déclarait déjà : « Nous ne traitons pas une colonne vertébrale, nous traitons un être humain ».



Avantages d'une assurance complémentaire d'hospitalisation



Quelle est la valeur ajoutée d'une assurance complémentaire d'hospitalisation ? Ou encore, quelle est la différence entre une assurance de base et une assurance complémentaire ? La vidéo explicative apporte des réponses aux principales questions sur cette assurance complémentaire.

Des prestations supplémentaires bien définies

Depuis début 2022, de nouvelles lignes directrices sectorielles sont applicables en assurance complémentaire d'hospitalisation. Daniel Jontofsohn, chef du département de l'assurance-maladie et accidents à l'ASA, évoque les avantages et les difficultés rencontrées.

Par Takashi Sugimoto



Quel est le but des lignes directrices sectorielles applicables en assurance complémentaire d'hospitalisation depuis début 2022 ?

Le secteur de l'assurance-maladie y redessine les prestations supplémentaires de l'assurance complémentaire d'hospitalisation. À cet effet, un groupe de projet a défini un corpus de règles sous l'égide de l'Association Suisse d'Assurances ASA et l'a soumis aux fournisseurs de prestations. Ces lignes directrices donnent naissance à une nouvelle génération de conventions d'assurance complémentaire d'hospitalisation qui reposent sur le principe des prestations complémentaires.

Que recouvre ce principe de la prestation complémentaire ?

Les prestations qui excèdent l'assurance de base doivent pouvoir être définies et évaluées de manière univoque. Ce changement de modèle concorde avec les attentes de l'autorité de surveillance en termes de transparence et de lisibilité. Ceci s'inscrit à l'avantage des patientes et des patients, comme des assureurs.

Pour quelle raison les prestations supplémentaires sont-elles difficiles à définir ?

En assurance de base, le catalogue des prestations est très clair. Celui des prestations supplémentaires de l'assurance maladie complémentaire est en revanche formulé de manière beaucoup plus ouverte. Quelle est la valeur d'une chambre simple ? Et que coûte la disponibilité d'un médecin-chef ? Les prestations supplémentaires dépendent des besoins des patients. À la différence des prestations de base, elles doivent générer une valeur ajoutée réellement perçue par la personne hospitalisée.

Et elles doivent être mentionnées en toute transparence.

Tous les acteurs doivent être en mesure d'identifier le traitement reçu par le patient et la valeur de celui-ci.

Pour les profanes, ces factures ne sont pas très lisibles.

Un exemple de gain de transparence : jusqu'ici, la facture mentionnait uniquement le numéro du médecin. Désormais, le nom de la praticienne ou du praticien doit aussi être précisé. Cela permet au patient de contrôler les traitements effectués par le médecin-chef ou la médecin-chef.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de l'élaboration de ces lignes directrices ?

Nous sommes en présence d'une relation multipartite complexe : assureurs, fournisseurs de prestations et autorité de surveillance doivent collaborer. Les prestataires de modèles tarifaires, les patients et les assurés sont toutefois également concernés.

Mais ce sont bien les assureurs en complémentaire d'hospitalisation qui ont élaboré les lignes directrices sectorielles ?

Les assureurs ont donné l'impulsion première. Les lignes directrices ont été élaborées en étroite concertation avec les associations hospitalières ainsi qu'avec les autorités de surveillance et d'autres parties prenantes.

Elles doivent être mises en œuvre jusqu'en 2024. Où en sommes-nous ?

Les premiers cycles de négociations sont en cours. Les assureurs sont tenus de renégocier pratiquement toutes les conventions passées avec les hôpitaux sur la base de ces nouvelles lignes directrices.

Les lignes directrices ne sont-elles pas un frein au libre jeu de la concurrence ?

Non. Les lignes directrices sectorielles se contentent de donner le cadre dans lequel les prestations doivent être définies et de préciser à quoi doit ressembler une structure tarifaire afin d'être transparente et intelligible. Les fournisseurs de prestations continueront de définir les prix conjointement avec les assureurs. Pour qu'aucune prescription relevant du droit de la concurrence ne soit enfreinte, nous travaillons d'ailleurs en concertation avec la Commission de la concurrence COMCO.

L'assurance complémentaire est-elle toujours prisée ?

Oui, absolument. Certes, la séparation entre divisions semi-privée et privée s'efface. Mais l'opportunité de recourir à de nouvelles méthodes de traitement novatrices, un accès plus rapide aux soins, le libre choix des médecins et une meilleure disponibilité de ces derniers ainsi que la possibilité de se rendre dans un établissement hors du canton de domicile, le confort hôtelier – tout cela rend l'assurance complémentaire attractive et unique.

Le futur de l'assurance complémentaire d'hospitalisation



Un commentaire de Roland Wespi

Ces dernières années, la pression s'est très nettement intensifiée dans le domaine de l'assurance complémentaire. Ce phénomène est essentiellement le fait de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) qui exige la transparence des prestations supplémentaires par rapport aux prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Les politiques, le préposé à la surveillance des prix et les associations de consommateurs soutiennent cette exigence.

Pour les hôpitaux, les recettes provenant du domaine de l'assurance complémentaire revêtent une importance capitale. Il est vrai que les coûts des traitements ambulatoires et stationnaires dans le domaine de l'AOS sont loin d'être intégralement couverts. Cela signifie que les hôpitaux ne peuvent pas dégager de marge ni de bénéfices en AOS. La qualité des traitements et l'accessibilité pour les patientes et les patients, les investissements nécessaires au renouvellement de l'infrastructure et aux adaptations au progrès médical ne peuvent être garantis que parce que les hôpitaux arrivent à compenser leurs déficits avec les recettes issues des assurances complémentaires. Il en va de même pour l'amélioration des conditions de travail du personnel et celle des formations initiale et continue.

Il est dans l'intérêt des hôpitaux et des assureurs que des assurances complémentaires continuent d'être souscrites à l'avenir. En effet, les assureurs génèrent eux aussi leurs bénéfices sur les marges réalisées en assurance complémentaire.

Les hôpitaux HQuality du VZK présentent depuis des années un catalogue détaillé des prestations supplémentaires à l'intention des patients bénéficiant d'une assurance complémentaire. Ce catalogue est régulièrement affiné afin d'apporter davantage de valeur ajoutée aux patients et de répondre encore mieux à leurs besoins. L'exigence première de transparence est remplie.

Il incombe aux hôpitaux et aux assureurs de développer en permanence les prestations des assurances complémentaires et de les adapter aux besoins de la clientèle. Celles-ci doivent répercuter les progrès de la médecine, des soins et des thérapies. Il leur faut aussi refléter l'évolution constante des offres et des exigences en matière de confort hôtelier, de qualité des locaux/des infrastructures, de gastronomie, de gestion administrative et de relations avec les patientes et les patients (*guest relations*). Les prix sont déterminés sur la base de prestations supplémentaires chiffrables et objectivement constatables, mais aussi à partir des valeurs ajoutées intangibles, du bénéfice supplémentaire ressenti et du vécu du patient. Les patients sont aujourd'hui bien informés et veulent pouvoir identifier ces prestations et ces avantages supplémentaires. Ils veulent être certains de bénéficier d'un accès au progrès médical, à un traitement diligent et à une prise en charge individuelle de haut niveau.

Si nous parvenons à offrir ensemble des prestations et des avantages supplémentaires répondant à la demande du marché, alors, et alors seulement, nous serons également en mesure de garantir des soins médicaux de grande qualité dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire. Il s'agit de veiller ensemble et en partenariat à ce que la conclusion d'une assurance complémentaire continue d'être perçue par les patients comme une valeur ajoutée. Ceci est dans l'intérêt des patientes et des patients, des établissements hospitaliers et des compagnies d'assurances – il s'agit-là d'une situation classique de gagnant-gagnant-gagnant.

Portrait :

Roland Wespi est directeur de l'association des hôpitaux zurichois (Verband Zürcher Krankenhäuser, VZK) depuis 2021. Auparavant, il a dirigé l'Office de la santé et des affaires sociales du canton de Schwyz.

On recherche : informaticienne à 200 pour cent

Si la crise du coronavirus a provoqué l'augmentation du chômage dans de nombreux secteurs, la pénurie de main d'œuvre qualifiée s'est amplifiée, surtout dans celui de l'informatique.

Les assurances se sont équipées de modèles de travail avant-gardistes afin d'attirer les talents.

Par Lisa Schaller

Lorsque les entreprises suisses publient des offres d'emploi, les postes dans le domaine de l'informatique, des sciences de l'ingénierie et de la technique ne trouvent très souvent pas preneurs. D'après l'indice de la pénurie de main d'œuvre de l'université de Zurich, ces branches enregistrent une nette aggravation de la pénurie de personnel qualifié. Les raisons en sont multiples : le tournant démographique marqué par le départ à la retraite de la génération des baby-boomers est de plus en plus notable. La pandémie de coronavirus a aussi laissé des traces : elle a donné une impulsion supplémentaire à la numérisation. Les compétences numériques ont dès lors gagné encore en importance. Bien que la numérisation jouait déjà un rôle non négligeable avant la crise, les informaticiens et les informaticiennes sont aujourd'hui plus que jamais recherchés par les entreprises. Les offres d'emploi dans ces professions ont atteint un niveau record depuis le début des mesures en 2016. Ce phénomène est également perçu par les assureurs : « Il est devenu plus difficile de recruter des professionnels de l'informatique » affirme Barbara Zimmermann-Gerster, directrice de la division de la politique en matière de formation et d'emploi de l'ASA, en s'appuyant sur les informations reçues du secteur. En outre, les assurances sont tributaires de spécialistes issus des branches de l'ingénierie, des mathématiques, de la médecine ou de l'actuariat. Selon Gudela Grote, professeur de psychologie du travail et de l'organisation à l'EPF de Zurich, la crainte que la numérisation entraîne la rationalisation de nombreux postes dans ce domaine est infondée : « La numérisation accentue plutôt la pénurie de personnel

qualifié, car les entreprises sont davantage à la recherche de professionnels mieux formés. » Par contre, la situation sur le marché du travail est plus difficile pour les personnes ayant un faible niveau de qualification : « La recherche d'emploi des personnes disposant d'une moins bonne formation demeure laborieuse, voire se complexifie de plus en plus. En la matière, il s'agit de soutenir de manière ciblée la formation initiale et la formation continue. » Avec ses coopérations dans le paysage suisse de la formation, l'ASA s'engage activement en faveur de la création et du maintien d'offres de formation adaptées aux besoins et s'adressant aux différents échelons. La demande d'offres de formation n'est toutefois pas suffisamment prononcée partout : « Comment attirer davantage de personnes vers les matières dites MINT, telle est la question », explique Gudela Grote.

MINT, la formule magique

Susciter l'enthousiasme pour les matières MINT – acronyme de mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique – demeure une gageure d'après l'indice de la pénurie de main d'œuvre. Les femmes sont particulièrement sous-représentées dans les professions MINT. Avec à peine plus de sept pour cent, la proportion de femmes est déjà faible dans le secteur informatique et s'inscrit même en recul. « Il est reconnu depuis longtemps que la pénurie de personnel qualifié pourrait être atténuée si davantage de femmes exerçaient ces professions », constate le rapport de l'université de Zurich.





InsurSkills - bilan pour les collaborateurs du secteur de l'assurance

« Il n'est jamais trop tard pour apprendre », dit le dicton. Cela vaut aussi en assurance. Il est cependant souvent difficile d'évaluer nos points forts et les domaines où nous pouvons encore enrichir nos propres compétences. Pour y voir plus clair, l'ASA a développé l'outil en ligne InsurSkills, en collaboration avec Bandy Analytics, en s'appuyant sur l'étude « Les compétences de demain ». Les collaborateurs procèdent à une auto-évaluation de 17 compétences afin de dresser un bilan de leurs connaissances et de définir les mesures de développement à prendre. Cette auto-évaluation peut être réalisée en ligne et est totalement anonyme.

www.svv.fr/insurskills

Exploiter le potentiel inutilisé

Selon l'Office fédéral de la statistique, six femmes actives sur dix exercent un travail à temps partiel. Elles sont donc trois fois plus nombreuses que les hommes à opter pour le modèle à temps partiel. À vrai dire, « ces faibles taux d'occupation ne relèvent pas forcément toujours d'un choix individuel. Ils s'expliquent souvent par des problèmes de garde d'enfants : modes de garde insuffisants ou coûteux », souligne Gudela Grote. Le potentiel ne réside néanmoins pas seulement dans une meilleure intégration des travailleurs à temps partiel, mais aussi dans celle des personnes en situation de handicap ou des travailleurs âgés. « Il faut absolument éliminer les stéréotypes en la matière et améliorer le climat d'intégration », explique Gudela Grote. Tel est également l'objectif du réseau Compasso, dont l'ASA est le sponsor principal : il seconde les employeurs en vue de l'insertion ou de la réinsertion dans le processus de travail des collaborateurs atteints dans leur santé. Les acteurs économiques bougent également en ce qui concerne les travailleurs âgés : le réseau focus50plus a été créé sous l'égide de l'Union patronale suisse. En collaboration avec des partenaires issus de l'économie, de la science, de la formation et de la politique, l'association a pour mission de veiller à ce que le potentiel de main-d'œuvre de la classe d'âge des 50 ans et plus puisse être pleinement exploité sur la durée – même au delà de l'âge de la retraite. « Fortes de leur longue expérience professionnelle, ces personnes disposent également de grandes connaissances », précise Barbara Zimmermann-Gerster. « Les employeurs peuvent en profiter et résoudre ainsi le problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. »

Des compagnies d'assurances innovantes

Différentes compagnies d'assurances proposent des modèles innovants pour maintenir plus longtemps à leur poste des collaborateurs d'un certain âge. À la Bâloise par exemple, la politique mise en place en faveur des personnes âgées et des travailleurs à temps partiel permet aux collaborateurs de réduire leur taux d'occupation à partir de 58 ans, sans répercussion négative aucune sur leur prévoyance vieillesse : « Notre modèle s'adresse aux collaborateurs et aux cadres dirigeants qui souhaitent se retirer progressivement de la vie active », déclare Stephan Walliser, responsable des ressources humaines de la place Suisse. C'est une manière pour la Bâloise de rester attractive pour ses salariés les plus âgés et de leur offrir une alternative à la retraite anticipée. En investissant dans l'apprentissage tout au long de la vie et dans des modèles de postes partagés (*job sharing*), d'autres compagnies aussi s'efforcent de mobiliser autant que possible le potentiel existant et d'attirer des collaborateurs aux situations de vie toutes différentes les unes des autres. Le secteur est donc bien armé pour remporter la bataille en faveur d'une main d'œuvre qualifiée, estime encore Gudela Grote : « Les entreprises qui prennent la gestion des ressources humaines au sérieux et témoignent de l'estime à leurs employés ont clairement une longueur d'avance. » Enfin, les conditions d'exercice définies par la législation doivent également suivre, comme le souligne Barbara Zimmermann-Gerster : « Des améliorations sont nécessaires en prévoyance vieillesse ou dans la loi sur le travail. Il s'agit de définir les bonnes incitations. Notre branche s'engage en ce sens. »

L'innovation au secours du climat

Ancrer la durabilité et permettre l'innovation, tel est l'un des objectifs stratégiques de l'ASA. Par leur engagement, notamment dans la Fondation suisse pour le climat, les assureurs contribuent à la réalisation de projets en faveur du climat dans l'économie réelle.

Par Takashi Sugimoto

« De l'économie pour l'économie et le climat », affirme Vincent Eckert, directeur général de la Fondation Suisse pour le Climat. Appliquant ce principe, la fondation soutient depuis 2009 des petites et moyennes entreprises suisses et liechtensteinoises qui œuvrent à la protection du climat. Par leur engagement, les entreprises partenaires de la Fondation pour le climat aident des PME à développer des produits respectueux du climat. Cette fondation a vu le jour grâce à une initiative spontanée du secteur privé. Le secteur de l'assurance s'est d'ailleurs engagé dès le début dans cette aventure. Depuis cette année, la Fondation pour le climat accorde son soutien essentiellement à des projets innovants portés par des PME suisses et liechtensteinoises. « L'évaluation doit absolument mettre en évidence un impact concret et mesurable sur la protection du climat », déclare Vincent Eckert en commentant les critères auxquels doivent répondre les projets pour être soutenus. « Notre but vise à apporter la plus grande contribution possible afin de soutenir les objectifs climatiques et de renforcer dans le même temps l'économie suisse », explique le directeur de la fondation.

À la recherche de nouvelles idées

À l'heure actuelle, 28 partenaires – assureurs, banquiers et autres prestataires de services – financent la fondation par le biais de la redistribution de la taxe sur le CO₂ qui leur revient. « Depuis 2008, la loi sur le CO₂ exige une taxe sur les combustibles », explique Vincent Eckert. Une partie de cette taxe est reversée aux entreprises. Le montant est calculé en fonction de la somme des salaires. Les entreprises qui consomment peu de fuel et de gaz récupèrent donc davantage que ce qu'elles ont acquitté. En faisant don de cette différence à la Fondation Suisse pour le Climat, les partenaires contribuent ainsi au financement de projets novateurs dans la construction, l'industrie des matériaux, l'agriculture ou le secteur de la mobilité.

L'année dernière, la Bâloise a rejoint les entreprises partenaires. « Comme la Bâloise mise énormément sur l'innovation, il nous tenait à cœur de promouvoir les découvertes dans le domaine de la protection du climat », commente Kim Maike Berrendorf, responsable *Sustainability & Communication* auprès de la Bâloise. « Avec la Fondation Suisse pour le Climat, nous avons trouvé un partenaire digne de confiance qui œuvre justement en ce sens. » En principe, la Bâloise s'est fixée pour objectif d'éviter autant que possible les émissions de CO₂, de les réduire ou de les compenser. Or, cela ne suffit pas. « Nous avons besoin de nouvelles idées et de technologies innovantes pour relever ce défi », confie la responsable *Sustainability & Communication*. Pour l'assureur, l'engagement dans la Fondation pour le Climat s'inscrit donc parfaitement dans sa stratégie de durabilité. La Bâloise concentre cette dernière sur trois domaines : la souscription et la gestion des produits, la gestion des actifs et les innovations. « En d'autres termes, quels fonds acceptons-nous de quelles activités, quels produits et services offrons-nous et pour quelle utilité, comment plaçons-nous les fonds qui nous sont confiés et quelles innovations encourageons-nous ? », s'interroge Kim Maike Berrendorf.

Mettre à profit les connaissances communes

La durabilité est un thème que les assureurs explorent activement dans de nombreux domaines en raison de leur activité orientée sur le long terme. Satisfaire aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins – telle est l'une des principales préoccupations des assureurs. Ancrer la durabilité et permettre l'innovation relève logiquement aussi des objectifs stratégiques de l'ASA. Cette problématique s'est déjà largement imposée comme en témoigne le fait qu'en 2020, plus de 83 pour cent des placements auto-gérés par la branche intègrent des critères de durabilité.



Swiss Life aussi a adopté l'approche de l'« investissement responsable ». « Celle-ci couvre 90 pour cent environ de l'ensemble des actifs sous gestion. Nos analyses montrent que nous sommes bien positionnés en ce qui concerne l'intensité en CO₂ de notre portefeuille de titres par rapport aux indices de référence applicables », explique Florian Zingg, *head Group Sustainability* chez Swiss Life. « Dans notre stratégie de développement durable, nous donnons la priorité aux domaines sur lesquels nous pouvons exercer une influence directe ; ceux où nous sommes nous-mêmes en mesure d'induire des changements. » Les biens immobiliers détenus en direct en font partie. Pour ces derniers, l'assureur cible des objectifs clairs avec un rythme bien défini de réduction des émissions de CO₂, à savoir une réduction des émissions moyennes de 20 pour cent d'ici 2030. Et l'engagement au sein de la Fondation Suisse pour le Climat constitue aussi un élément essentiel de la stratégie climatique. Swiss Life peut ainsi soutenir des PME, mettre en œuvre des projets climatiques innovants et contribuer de la sorte à la réalisation des objectifs climatiques internationaux. Membre fondateur, cet assureur participe depuis le début à ces efforts. « Outre sa contribution à la sélection des demandes de subventions, cela permet à Swiss Life d'acquérir un savoir-faire en matière de protection du climat et de nouvelles technologies », commente Florian Zingg. Par ailleurs, c'est l'occasion pour Swiss Life d'entretenir un dialogue précieux avec les autres partenaires de la Fondation Suisse pour le Climat. Une valeur ajoutée que souligne également Kim Maike Berren-

dorf, laquelle siège d'ailleurs au comité consultatif. Être ainsi représenté permet à l'assureur d'influer directement sur les décisions de la fondation en matière de subventions et lui confère en outre un aperçu du monde de l'innovation dédié à la préservation du climat. « Nous avons réussi à amasser un volume énorme de connaissances au sein de la Bâloise. De plus, nous pouvons aussi recommander la Fondation pour le Climat à nos clients PME dans la mesure où ils développent des produits ou des services en faveur du climat », ajoute-t-elle. Vincent Eckert confirme lui aussi l'importance du rôle joué par cette instance : « En évaluant les différents projets qui lui sont soumis, le comité consultatif réalise un travail considérable, existentiel pour la Fondation pour le climat. » La sélection des projets est aussi fonction du savoir-faire des différents partenaires. « La diversité au sein de ce comité a eu jusqu'à présent un effet très positif », affirme-t-il. À l'en croire, il faudrait que le comité s'agrandisse encore. Toute nouvelle entreprise est la bienvenue, en particulier celles de Suisse romande. En effet, de nombreuses demandes de subventions ont également été reçues de cette région. Aujourd'hui, la renommée de la fondation est telle que le nombre de PME qui soumettent leurs projets d'innovation est nettement supérieur à celui qui peut être retenu. Pour chaque projet subventionné par la fondation, la règle demeure la même : « Il doit jouer un rôle essentiel en faveur de la correction du climat », précise Eckert.

www.klimastiftung.ch/fr



Atteindre le zéro net

Plusieurs membres de l'ASA sont fortement engagés au sein de la Net-Zero Asset Owner Alliance. Cette association internationale entend atteindre des placements neutres en carbone d'ici 2050. En 2021, l'ASA l'a rejointe en qualité de partenaire.

Par Takashi Sugimoto

« Nous entrons dans une nouvelle phase de la gestion de la durabilité », affirme Roger Faust, CIO d'Allianz Suisse Société d'Assurances SA. « Cela signifie que nous prenons des engagements ambitieux et que nous nous y tenons. » D'où notre implication au sein de la Net-Zero Asset Owner Alliance (AOA). Lancée par les Nations-Unies en 2019, cette alliance a pour objectif la transition des portefeuilles d'investissement vers une neutralité carbone d'ici 2050 visant à assurer que l'augmentation de la température globale ne dépasse pas 1,5 degré Celsius. Elle rassemble aujourd'hui plus de 71 membres, assureurs, caisses de pension ou banques. Ensemble, ils gèrent une fortune de plus de 10 billions de dollars. Allianz compte au nombre des douze membres fondateurs – ainsi que Swiss Re. « En notre qualité de réassureurs, nous avons tout intérêt à limiter les conséquences des risques climatiques », déclare Pascal Zbinden, *co-head Strategic Asset Allocation (SAA) & Markets*. « Par ailleurs, comme propriétaires d'actifs, nous avons la possibilité non seulement de réduire nos propres risques, mais aussi de contribuer à la transition nécessaire vers une économie bas carbone. » Au regard de leur horizon de placement à long terme, les assureurs ont avantage à placer leurs capitaux de manière prévoyante, attractive et durable. C'est la raison pour laquelle l'Association Suisse d'Assurances ASA, représentante du secteur suisse de l'assurance, a adhéré en 2021 à titre d'instance partenaire (*supporting partner*) à cette alliance, laquelle comptait déjà dans ses rangs plusieurs compagnies membres de l'ASA. Cette adhésion renforce l'engagement de l'ASA en faveur d'un développement durable du secteur de l'assurance.

Des objectifs intermédiaires clairs

Les membres de l'AOA ont publié l'année passée leur premier protocole relatif à la définition d'objectifs et une deuxième version plus complète en janvier de cette année. Ce document établit un cadre clair sur la manière de traduire des engagements ambitieux et s'inscrivant sur le long terme en objectifs intermédiaires, afin de formuler des mesures explicites et d'obtenir des résultats concrets. « Si nous entendons atteindre ces objectifs intermédiaires, il

nous faut améliorer le processus d'investissement de telle sorte que toutes les décisions soient examinées à l'aune de leurs répercussions en termes d'émissions. », explique Roger Faust. Avec l'aide d'autres entreprises, les membres de l'AOA développent des solutions à faible impact en émissions. Ils prennent contact avec les sociétés dans lesquelles ils investissent et parlent environnement, mais aussi responsabilité sociale et gouvernance d'entreprise. Ensemble, ils élaborent des propositions d'amélioration. Les membres de l'AOA s'engagent tout particulièrement en faveur de stratégies de décarbonation ambitieuses et de leur financement. Pour exercer un véritable impact sur le monde réel, une approche commune s'impose. « Lorsque nous ambitionnons des changements opérationnels complexes dans une entreprise ou un secteur, nous constatons qu'une action coordonnée est plus efficace que des actions isolées », commente Roger Faust. C'est pourquoi Allianz s'implique au sein de l'AOA. Pour Pascal Zbinden, cet engagement commun avec l'économie réelle constitue aussi, parallèlement au choix des placements, un levier présentant le maximum de potentiel. « En conséquence, nous avons créé une approche structurée avec notre corpus de règles en matière d'engagement, ceci dans l'optique de soutenir nos sociétés d'investissement en actions lors de l'intégration des aspects relevant de la durabilité et du climat », a-t-il déclaré.

Des données avec du potentiel

Les données demeurent la première difficulté à surmonter, estime Pascal Zbinden, même s'il constate certaines améliorations. « Depuis l'adhésion de Swiss Re aux Principes de l'ONU pour l'investissement responsable en 2007, la qualité et le volume de données permettant d'évaluer les risques liés à la durabilité des entreprises n'ont cessé de s'améliorer », affirme-t-il. Pour autant, nombre de données ne reposent toujours pas sur des normes largement reconnues, ce qui complique l'évaluation des différentes entreprises susceptibles de bénéficier des investissements. Pascal Zbinden : « Nous sommes néanmoins convaincus que les outils et les données disponibles aujourd'hui n'empêchent aucunement une approche intégrant des critères de durabilité. »

Faire de la Suisse un leader mondial en matière de placements durables grâce à la transparence climatique



Un commentaire de Christoph Baumann

Le Conseil fédéral estime que la Suisse a de grandes chances de devenir une place financière durable. À cette fin, les conditions d'exercice doivent être articulées de sorte à améliorer la compétitivité de notre place financière tout en permettant au secteur financier d'œuvrer efficacement en faveur de la durabilité.

En vertu de l'accord de Paris de 2015, l'augmentation de la température moyenne au niveau mondial doit être maintenue bien en dessous de 2 degrés Celsius. Par ailleurs, des efforts s'imposent pour accentuer la limitation de l'augmentation de la température à moins 1,5 degré Celsius. En outre, l'économie mondiale ne doit plus émettre plus de gaz à effet de serre jusqu'en 2050 que ce qui peut être absorbé par des moyens naturels ou techniques (zéro net).

Le passage à une économie zéro net touchera, sous une forme ou une autre, toutes les entreprises de l'économie mondiale, indépendamment de leur secteur respectif. Ces grands défis s'accompagnent également de grandes opportunités, notamment pour la place financière dont le soutien peut s'avérer décisif.

Les entreprises novatrices faciliteront la réussite de cette transition vers une économie zéro net, car elles savent adapter rapidement leurs modèles économiques et leurs plans d'investissement. Les acteurs des marchés financiers devraient donc être en mesure d'identifier les précurseurs

et les retardataires dans tous les secteurs afin de guider leurs décisions en matière de placement, de financement et d'assurance. De telles décisions sont par nature anticipatives. En conséquence, les acteurs du marché financier ne devraient pas se contenter d'évaluer l'état actuel des émissions de CO₂ des entreprises ; ils devraient également être en mesure d'examiner d'un œil critique les plans d'investissement et de transition liés à des engagements spontanés en vue d'atteindre un niveau zéro net.

Dans le domaine des placements, le Conseil fédéral a recommandé le 17 novembre 2021 aux opérateurs du marché financier de créer de la transparence dans tous les produits financiers et les portefeuilles des clients à l'aide d'indicateurs de compatibilité climatique comparables et significatifs. En collaboration avec le secteur financier, des organisations non gouvernementales et des universités, les pouvoirs publics suisses s'efforcent actuellement d'élaborer un label de qualité climatique inspiré de l'accord de Paris.

Pour que la place financière puisse soutenir de manière optimale la transition vers une économie zéro net, elle a besoin de données provenant de l'économie réelle. La transparence climatique des grandes entreprises constitue un élément essentiel du bon fonctionnement des marchés. Jusqu'à présent, la Suisse manque de publications claires et comparables en matière climatique. La future ordonnance reposant sur les recommandations de la « Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) » doit permettre de remédier à cette situation. Ces recommandations sont reconnues au niveau international, tant par les entreprises de l'économie réelle et du secteur financier que par les régulateurs.

Les principaux acteurs du marché financier considèrent la transition vers une économie zéro net aussi comme une grande opportunité de renforcer leur compétitivité. En conséquence, ils s'engagent spontanément à adapter leurs propres activités. Fin 2021, le Conseil fédéral a invité les acteurs des marchés financiers à adhérer à des alliances internationales « zéro net ». Pour les assurances, ce sont surtout la « Net-Zero Asset Owner Alliance » et la « Net-Zero Insurance Alliance », plus récente, qui sont pertinentes ; toutes deux se sont regroupées en 2021 sous la « Glasgow Financial Alliance for Net-Zero ». En collaboration avec les associations, le gouvernement suisse prépare actuellement des accords sectoriels afin d'encourager la participation des acteurs suisses des marchés financiers à de telles alliances et, ainsi, de soutenir la crédibilité des engagements qu'ils ont pris spontanément.

Portrait :

Christoph Baumann est responsable du groupe de projet dédié à la finance durable au sein du Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI.

Lutte contre la fraude à l'assurance

Avec le système d'informations et de renseignements HIS, les assureurs entendent lutter contre la fraude à l'assurance.



La fraude à l'assurance représente une charge considérable pour les payeurs de primes. D'après les estimations, dix pour cent environ des prestations versées par les assurances véhicules à moteur, voyages, choses et responsabilité civile découlent d'une demande abusive. Soit des dommages se montant à 667 millions de francs par an. Afin de lutter contre cette fraude à l'assurance, les huit plus grands assureurs choses ont mis au point le Système d'informations et de renseignements HIS et l'ont lancé début 2021. Ce système enregistre les données personnelles de la personne assurée par exemple en cas de provocation intentionnelle d'un sinistre ou de fraude avérée à l'assurance. Chaque personne est avertie par écrit de son inscription dans le registre. Ce dernier n'est pas librement consultable. L'assureur n'est habilité à consulter le registre qu'en cas de sinistre pour vérifier si l'une des personnes impliquées dans le dommage y figure. Fort de ces informations, il peut alors être amené à procéder à une clarification plus approfondie de son obligation de verser des prestations. Les prestations ne sauraient être réduites sur la seule base de l'inscription dans le HIS. Au bout de sept ans, les données personnelles sont automatiquement supprimées du système. Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) et la Commission de la concurrence (COMCO) ont confirmé que les données sont utilisées conformément aux dispositions légales.



Ensemble contre les risques naturels

Suite à sa nomination par le Conseil fédéral en 2021, Eduard Held a rejoint la commission PLANAT.

La Plate-forme nationale Dangers naturels PLANAT seconde le Conseil fédéral depuis 1997 sur les questions stratégiques liées à la protection contre les dangers naturels. En 2021, le Conseil fédéral a nommé Eduard Held, directeur du Pool pour les dommages naturels et chargé de la réassurance à l'ASA, comme nouveau membre de la commission pour un mandat de quatre ans. La commission est composée de 18 spécialistes. Des organes aussi bien fédéraux que cantonaux y figurent.

En font également partie des représentantes et des représentants de la recherche et de l'enseignement, des associations professionnelles, de l'économie et des assureurs. Le mandat de la commission extraparlamentaire s'articule autour de trois axes. Par son travail stratégique, elle s'engage à protéger efficacement la population suisse et ses biens matériels contre les dangers naturels. En outre, elle vise un changement d'approche par une nouvelle prise de conscience et veille à ce que les mesures prises en matière de protection contre les dangers naturels soient compatibles sur le plan écologique, équitables socialement et efficaces économiquement. Enfin, la commission exerce une fonction de coordination. Elle veille à éviter les doublons et à mettre en évidence les synergies.

Association pour la cybersécurité

La place financière renforce la cyberrésilience et crée une association contre la menace croissante des cyberincidents.

Ces dernières années, les cyberrisques se sont multipliés. Cette exacerbation de la menace inquiète également le secteur financier suisse. Les cyberincidents peuvent sérieusement endommager sa réputation, voire déboucher sur une crise financière. Afin de s'armer contre les cyberattaques, le secteur de l'assurance a participé à la naissance de l'association

« Swiss Financial Sector Cyber Security Centre » (Swiss FS-CSC). Composée d'associations sectorielles, de banques et d'assurances, elle a été créée le 5 avril 2022 sur recommandation de l'ancien comité consultatif « Avenir de la place financière » et avec la contribution d'Ueli Maurer, conseiller fédéral. L'association a pour but le renforcement de la cyberrésilience sur la place financière suisse. Des structures dûment réglementées sont censées promouvoir l'échange d'informations et la mise en œuvre de mesures préventives rentables. Les crises pourront ainsi être surmontées plus facilement et la résistance de la place financière s'en trouvera renforcée.

Transparence de l'engagement en faveur de la durabilité

Pour la troisième année consécutive, le secteur de l'assurance dresse le bilan de son engagement en matière de durabilité.

La durabilité relève des préoccupations majeures du secteur de l'assurance : satisfaire aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins - telle en est la définition. Dans son troisième rapport sur la durabilité, le

secteur rend compte des objectifs atteints en 2021 et des défis identifiés. C'est la première fois que la souscription y est évoquée, cette interface où les assureurs jouent un rôle important face à l'économie réelle. Le rapport met également l'accent sur le domaine des placements de capitaux : à l'heure actuelle, 80 pour cent des placements de capitaux des assureurs privés sont déjà investis en fonction de critères ESG. Le rapport contient aussi des explications sur les effets du changement climatique, la gestion environnementale des entreprises, la prévoyance vieillesse ou le monde du travail.



Les crash tests, précieuses sources d'informations

Pour les assureurs, les tests de collision fournissent des informations précieuses sur les forces dynamiques qui agissent sur les passagers d'un véhicule en cas d'accident.

Le groupe de travail « Dommages corporels et réintégration » de l'ASA continuera de procéder régulièrement à des *crash tests*. L'expérience montre que ces tests fournissent des informations précieuses lors de la reconstitution des forces subies par le véhicule en cas de collision par l'arrière à faible vitesse. En la matière, ce sont surtout les renforts rigidifiant le véhicule qui jouent un rôle important. Les structures des véhicules font l'objet d'un développement continu. De nouveaux tests doivent donc être effectués en permanence afin de

maintenir les connaissances à jour. Aujourd'hui, la thématique du coup du lapin a certes perdu de son acuité, mais les connaissances acquises lors des tests de collision peuvent également procurer des indications précieuses pour d'autres types de blessures dans le cadre de l'évaluation biomécanique des conséquences d'un accident. Ces conséquences sont souvent difficiles à évaluer d'un point de vue médical, car la dynamique de la collision et les forces subies par les passagers ne sont pas encore bien connues. Les crash tests fournissent donc les premiers éléments indispensables à une évaluation globale de ces cas. Comme les données obtenues sont publiques et par conséquent également accessibles aux biomécaniciens indépendants, la qualité de l'expertise s'en trouve évidemment améliorée. Ceci est dans l'intérêt de toutes les parties impliquées, qu'il s'agisse des victimes d'accidents, des assurances-accidents ou des assurances de la responsabilité civile.

Un Ombudsman avec moins de cas à traiter et de nouvelles missions à assumer

Du fait de la pandémie, l'Ombudsman a enregistré un net recul du nombre de dossiers. Par ailleurs, il est désormais l'interlocuteur pour le nouveau système d'informations et de renseignements HIS.

Avec 2704 dossiers en 2021, le service de médiation des assureurs privés et de la Suva affiche un recul de 20,6 pour cent de son activité. Ce phénomène s'explique essentiellement par la pandémie : rien qu'en assurances privées, le nombre de réclamations est tombé à 98 du fait du Covid-19. L'année précédente, 587 requêtes avaient encore été déposées. Recul aussi dans le domaine de la LAA avec 548 dossiers traités par l'Ombudsman contre 692 en 2020. Là encore, la pandémie a joué un rôle : les reports d'opérations chirurgicales et les changements de comportement au travail et pendant les loisirs ont eu un impact sur cette évolution, ne serait-ce que partiel. Au cours de l'exercice sous revue, les cas relevaient de nouveau en grande majorité des assurances de personnes. Ils représentaient 48 pour cent du volume total. En dépit des terribles intempéries de l'été 2021, il y a eu peu de litiges avec les assurances privées des bâtiments, de l'inventaire du ménage et des véhicules à moteur.

Au total, l'office de médiation a pu régler 2452 dossiers directement avec les assurés ou les requérants. Sur 866 dossiers soumis par écrit, 252 ont donné lieu à une intervention auprès de la compagnie d'assurances impliquée. Le taux de réussite s'est élevé à 71 pour cent.

L'office de médiation est une fondation indépendante dont les services sont mis gratuitement à la disposition des assurés. Les frais sont pris en charge par les assureurs affiliés. En cas de divergences d'opinion, l'Ombudsman des assurances fait office de médiateur et répond alors aux questions correspondantes relevant du droit des assurances. En 2021, l'Ombudsman s'est vu confier une mission supplémentaire. Il est désormais l'interlocuteur pour les demandes des assurés concernant leur inscription dans le HIS, le système d'informations et de renseignements à l'intention des assureurs de choses en Suisse.

69

sociétés membres sous un même toit

Assurances-vie

Allianz Suisse Vie SA
www.allianz.ch

Assurance des Médecins
Suisse – société coopérative
www.va-genossenschaft.ch

Bâloise Vie SA
www.baloise.ch

CCAP Caisse Cantonale
d'Assurance Populaire
www.ccap.ch

Elips Life
www.elipslife.com

Generali Assurances
de personnes SA
www.generali.ch

Groupe Mutuel Vie SA
www.groupemutuel.ch

Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA
www.helvetia.com

Império Assurances
www.imperio.ch

Mobilière Suisse Société
d'assurances sur la Vie SA
www.mobiliar.ch

PAX Société suisse
d'assurance sur la vie SA
www.pax.ch

Rentes Genevoises
www.rentesgenevoises.ch

Retraites Populaires
www.retraitespopulaires.ch

Swiss Life
www.swisslife.ch

Vaudoise Vie
www.vaudoise.ch

Youplus Assurance Schweiz AG
www.youplus.ch

Youplus Assurance AG
Zweigniederlassung Freienbach
www.youplus.li/fr

Zürich Compagnie
d'Assurances sur la Vie SA
www.zurich.ch

Assurances-maladie

Assurances Agrisano SA
www.agrisano.ch

Assura SA
www.assura.ch

CSS Assurance SA
www.css.ch

Groupe Mutuel Assurances
www.groupemutuel.ch

Helsana Assurances SA
www.helsana.ch

Helsana Assurances
complémentaires SA
www.helsana.ch

KPT Assurances SA
www.kpt.ch

Sanitas Privatversicherungen AG
www.sanitas.com

SWICA Krankenversicherung AG
www.swica.ch

Assurances dommages

AIG Europe S.A.
www.aig.com

Allianz Suisse Société
d'Assurances SA
www.allianz.ch

Appenzeller Versicherungen
www.appvers.ch

Assurance des métiers
www.branchenversicherung.ch

Bâloise Assurance SA
www.baloise.ch

CAP, Compagnie d'Assurance
de Protection juridique SA
www.cap.ch

Cardif Assurance
Succursale de Zurich
www.cardif.ch

Chubb Limited
www.chubb.com

Chubb Versicherungen (Schweiz) AG
www.chubb.com

Coop Protection juridique
www.cooprecht.ch

Emmental Versicherung
www.emmental-versicherung.ch

Firstcaution SA
www.firstcaution.ch

Fortuna Compagnie d'Assurance
de Protection Juridique SA
www.generali.ch

Generali Assurances
Générales SA
www.generali.ch

GVB Assurances privées SA
www.gvb.ch

HDI Global SE
www.hdi.global

Helvetia Compagnie
Suisse d'Assurances SA
www.helvetia.com

HOTELA Assurances SA
www.hotela.ch

Liberty Specialty Markets
www.libertyspecialtymarkets.com

Mobilière Suisse Société
d'assurance SA
www.mobiliar.ch

Orion Assurance de
protection juridique SA
www.orion.ch

Protekta Assurance de
protection juridique SA
www.protekta.ch

Société suisse d'assurance
contre la grêle
www.hagel.ch

TSM Compagnie d'Assurances
www.tsm.ch

UNIQA Österreich Versicherungen AG –
Zweigniederlassung Zürich
www.uniqa.ch

Vaudoise Générale,
Compagnie d'Assurances SA
www.vaudoise.ch

Zürich Compagnie
d'Assurances SA
www.zurich.ch

Réassurances

AXIS Re Europe
www.axiscapital.com

Catlin Re Schweiz AG
www.xlcatlin.com

Coface RE SA
www.coface.com

DR Swiss Deutsche Rückversicherung
Schweiz AG
www.drswiss.ch

Echo Réassurances SA
www.echore.com

Great Lakes Insurance SE, München,
succursale de Baar
www.munichre.com

MS Amlin SA
www.msamlin.com

New Reinsurance Company Ltd
www.newre.com

Partner Re Zurich Branch
www.partnerre.com

RenaissanceRe Europe SA
www.renre.com

SCOR Switzerland Ltd.
www.scor.com

Signal Iduna Rückversicherungs AG
www.sire.ch

Swiss Re
www.swissre.com

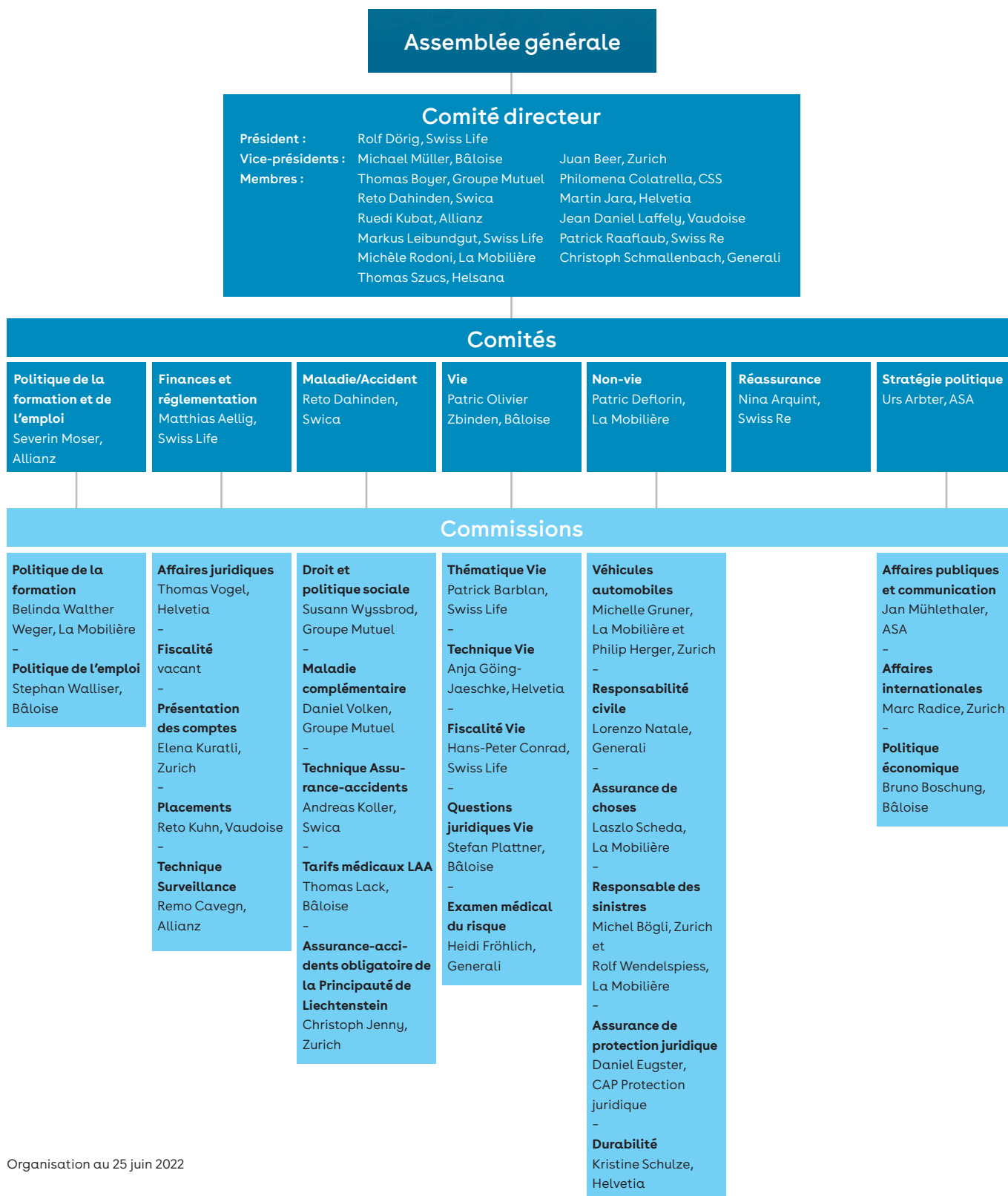
TransRe Europe SA
Zurich Branch
www.transre.com

Validus Reinsurance
(Switzerland) Ltd.
www.validusholdings.com

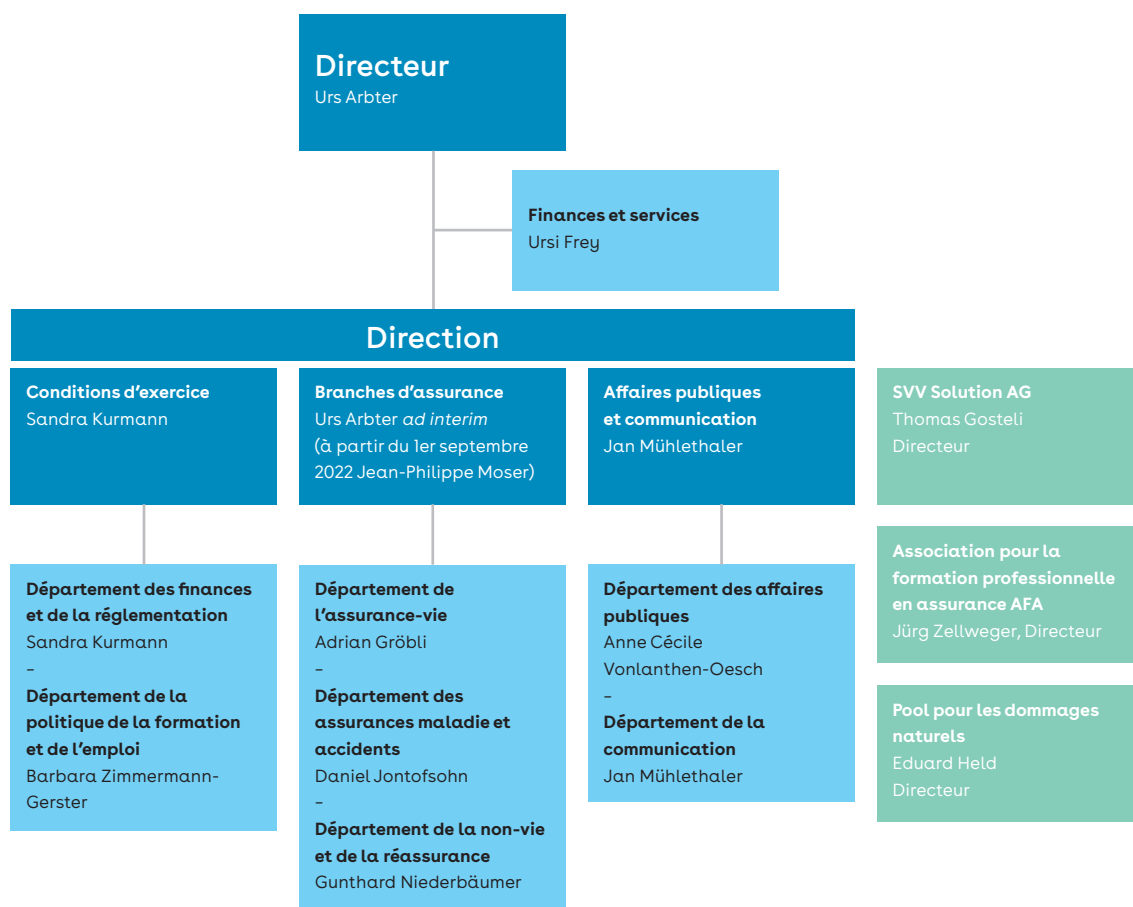
Sans les assurances, rien ne va

L'importance économique de l'assurance privée est immense. Elle génère en effet 4,2 pour cent du produit intérieur brut de la Suisse. Avec près de 28,6 milliards de francs, 43 pour cent de la valeur ajoutée brute du secteur financier est à mettre au crédit des assureurs privés. En tant qu'assureurs directs ou réassureurs, ils versent des prestations en cas de dommages matériels, de maladie et d'accident, à la retraite ou encore au décès de la personne assurée. Par ailleurs, ils reversent jour après jour 139 millions de francs en moyenne à leurs assurés au titre d'indemnisations de sinistres et de rentes. Ils mettent ainsi le particulier à l'abri de la misère sociale ou préservent les entreprises de la ruine – et contribuent dans le même temps à l'accroissement de la création de valeurs de l'économie et de la société. En Suisse comme à l'étranger, les compagnies d'assurances comptent au nombre des investisseurs les plus grands et les plus importants. Elles construisent des logements, octroient des prêts hypothécaires et soutiennent nombre de start-up. Avec leurs quelque 47 000 collaboratrices et collaborateurs en Suisse, elles sont aussi d'importants contribuables. Elles génèrent 2,9 milliards de francs d'impôts sur les sociétés et sur les revenus. Par ailleurs, le secteur de l'assurance est un employeur attractif et propose à ses employés des offres de formations initiales et continues novatrices et adaptées aux nouvelles exigences. Tout cela contribue à élever cette branche au rang des acteurs majeurs de la place économique Suisse. C'est la raison pour laquelle les assureurs privés s'engagent en faveur d'un développement prospère et durable de cette place tant au niveau économique que social et politique et assument ainsi une responsabilité envers l'économie nationale.

Organes de l'association



Centre opérationnel





ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

svv.ch